

General Conference

Twenty-seventh Session Information document

Генеральная конференция Двадцать седьмая сессия Информационный документ inf

Paris 1993

Conférence générale

Vingt-septième session Document d'information

大 会 第二十七届会议 资料性文件 Conferencia General

27.ª reunión

Documentos de información

المؤتمر العام الدورة السابعة والعشرون وثيقة اعلامية

> 27 C/INF.7 30 juillet 1993 Original anglais

Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire

### TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### RESUME

Par sa résolution 5.7 adoptée à sa vingt-troisième session, la Conférence générale a décidé que, lors de la présentation du programme biennal, un *Tableau récapitulatif des activités relatives* à l'enseignement supérieur devrait être élaboré afin de permettre aux Etats membres - ainsi qu'aux partenaires de l'UNESCO participant à des actions coopératives - d'avoir une vue d'ensemble des actions menées par l'Organisation dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la formation de haut niveau et de la recherche.

Pour chaque exercice biennal suivant, un tableau identique a été établi afin de présenter toutes les activités prévues et d'indiquer l'approche intersectorielle adoptée pour leur mise en oeuvre.

Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté à plusieurs sessions des décisions montrant toute l'importance de ce Tableau récapitulatif pour souligner l'intégration, la cohérence et la visibilité des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur. En particulier, par la décision 5.2.3 de sa 141e session, le Conseil exécutif a invité le Directeur général "... à formuler une politique intersectorielle générale de l'UNESCO applicable à l'intégralité de l'enseignement supérieur".

Le Tableau récapitulatif de 1994-1995 a été élaboré dans ce sens.

#### 1. OBJECTIFS DU TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau récapitulatif :

- (i) donne une vue d'ensemble des activités que l'UNESCO doit entreprendre dans le domaine de l'enseignement supérieur pendant l'exercice biennal 1994-1995 ;
- (ii) montre que le programme I.2.2 (Enseignement supérieur) constitue le point focal de ces actions parce qu'il :
  - (a) centralise l'analyse des questions relatives aux politiques et des principales tendances dans ce domaine ;
  - (b) vise à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment par le biais du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO;
- (iii) donne une liste de toutes les activités entreprises dans le cadre du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO qui ont un caractère intersectoriel et sont gérées conjointement avec les services compétents des divers secteurs et bureaux régionaux.

### 2. REFERENCES

Les références aux activités relatives à l'enseignement supérieur sont soit explicites, soit implicites :

- celles qui sont explicites comprennent des mots clés, tels que "université",
  "postuniversitaire" et "enseignement supérieur";
- celles qui sont *implicites* renvoient à des activités de formation de haut niveau et de recherche dont la planification et l'exécution sont assurées par des institutions d'enseignement supérieur ou en étroite coopération avec elles. Il peut donc être fait des références implicites à des activités relevant de toute une gamme de domaines de la science et de la technologie, des sciences sociales, de l'informatique et de la communication, de l'éducation internationale, etc.

#### 3. CARACTERE INTERSECTORIEL DES ACTIVITES

Le volume des actions dans le domaine de l'enseignement supérieur prévues dans le Projet de programme et de budget pour 1994-1995 a beaucoup augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent.

Selon les trois objectifs du tableau, il est important de comprendre les liens entre les actions :

celles qui concernent l'identification et l'analyse des questions majeures relatives à la politique de l'enseignement supérieur sont coordonnées par la Division de l'enseignement supérieur en collaboration avec des bureaux régionaux et des centres spécialisés tels que le BIE, l'IIPE, l'UIE, le CEPES (Bucarest), le CRESALC (Caracas) et les unités d'enseignement supérieur des bureaux régionaux pour l'éducation (BREDA, PROAP et UNEDBAS). Le but principal est la réforme et l'adaptation des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur, y compris la formation des maîtres et le statut de la profession enseignante. Ces questions qui

concernent l'enseignement supérieur en général sont très importantes pour l'orientation des activités de chaque secteur;

- celles qui concernent un domaine spécifique de l'éducation, de la science et de la technologie, des sciences sociales, de la culture ou de la communication sont exécutées par le secteur compétent et contribuent au renforcement global de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur actuel;
- celles qui visent le renforcement de la coopération internationale et le transfert effectif des connaissances sont gérées d'une manière intersectorielle par l'intermédiaire du programme UNITWIN/Chaires UNESCO.

#### 4. UNITWIN/CHAIRES UNESCO

Le projet UNITWIN vise à encourager la mise en place de réseaux et autres liens entre les universités selon les axes Nord-Sud, Sud-Sud et Est-Ouest, en vue de promouvoir le développement institutionnel et de faciliter les échanges de connaissances spécialisées, d'expérience, de personnel et d'étudiants. L'axe Nord-Sud est particulièrement représentatif de la coopération interuniversitaire pour le développement. Celle-ci s'appuie sur l'esprit de solidarité entre universitaires nécessaire pour mettre en place un processus aboutissant à des liens solides et durables entre les établissements d'enseignement supérieur et les institutions scientifiques du monde entier, plus particulièrement le long de l'axe Sud-Sud.

Le Programme des Chaires UNESCO vise à accroître les capacités en matière de formation et de recherche avancées et à contribuer au développement des savoir-faire afin d'accélérer le transfert des connaissances vers les pays en développement. Il s'agit essentiellement de créer, en association avec les universités et d'autres organes internationaux ou organismes donateurs, des *chaires professorales* permettant à des spécialistes invités d'apporter les connaissances de base nécessaires à la constitution de *centres d'excellence* dans des disciplines clés et dans des domaines associés au développement durable. Par le biais des réseaux d'universités jumelées, en particulier dans l'hémisphère Sud, des professeurs invités et des bourses de courte durée permettant à de jeunes enseignants et chercheurs de divers pays de participer à leur programme, les chaires UNESCO (et les centres d'excellence constitués autour d'elles) visent à répondre aux besoins de formation et de recherche en transcendant les frontières nationales. Implantées pour l'essentiel dans les pays en développement, ces institutions doivent aussi atténuer le phénomène croissant de l'exode des compétences, en instaurant de nouvelles modalités de transfert des connaissances, en créant <u>in situ</u> des moyens de recherche et en facilitant l'accès des chercheurs aux sources d'information.

UNITWIN et les Chaires UNESCO concernent tous les secteurs de l'UNESCO. Pour cette raison, les activités visées apparaissent en caractère gras. La liste complète des références est la suivante :

Champ majeur de programme I par. 01228, 01229

II par. 02105, 02112, 02248

III par. 03113, 03213

IV par. 04205, 04313, 04314, 04410

V par. 05104, 05210, 05213, 05215,

05218, 05221, 05305, 05406

Thème transversal: Jeunesse par. 11204, cmp I, par. 3, 4 et 5

# Champ majeur de programme I

#### L'EDUCATION ET L'AVENIR

#### I.2 - L'EDUCATION POUR LE XXIe SIECLE

Les problèmes qui se posent aux différentes sociétés au seuil du XXIe siècle appellent une remise en cause fondamentale de l'éducation dans le monde entier. A côté de "L'éducation pour tous", qui demeure la première priorité dans ce domaine, la rénovation et le progrès de l'enseignement supérieur, ainsi que la réforme des systèmes éducatifs dans leur ensemble constitueront une deuxième priorité sur laquelle l'Organisation concentrera son action. La Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle, instituée par la Conférence générale à sa vingt-sixième session, conduira la réflexion sur ces questions. Le programme I.2 a été renforcé et conçu de façon à appuyer les travaux de la Commission. L'accent est mis plus particulièrement sur la rénovation de l'enseignement secondaire, technique et professionnel, ainsi que sur le développement de l'enseignement supérieur, y compris la formation des enseignants. Ces activités seront complétées par deux sous-programmes axés sur l'innovation, la recherche et l'information en matière d'éducation et sur la reconstruction des systèmes éducatifs, qui ont été pensés en forfetion des nouveaux besoins qui se font jour dans les Etats membres.

### I.2.2 : Enseignement supérieur

- De nombreuses activités sont prévues, au titre des divers champs majeurs de programme, qui visent à développer la coopération interuniversitaire (par le biais du Programme UNITWIN et des chaires UNESCO) et à soutenir les initiatives de réforme de l'enseignement supérieur et d'amélioration de la formation des maîtres. Mais c'est dans le cadre de ce sous-programme que ces différentes activités sont impulsées, coordonnées et harmonisées.
  - 1. Renforcer la coopération internationale en matière de réforme et d'adaptation des systèmes d'enseignement supérieur et mettre en place des mécanismes novateurs de transfert des connaissances
- 01229 L'UNESCO continuera de soutenir, dans le cadre du Programme UNITWIN, le jumelage d'universités et le développement des réseaux interuniversitaires, qui permettent de faciliter l'échange d'informations et de connaissances et d'améliorer la formation avancée et le recyclage des enseignants et des chercheurs, tout en contribuant à accroître l'efficacité des institutions d'enseignement supérieur. Une nouvelle impulsion sera donnée à l'établissement des chaires UNESCO, en coopération avec l'Université des Nations Unies (UNU). Il est ainsi prévu de créer une cinquantaine de nouvelles chaires au cours de l'exercice biennal et de mettre en place un système de suivi des chaires UNESCO. On s'efforcera de constituer des réseaux sous-régionaux et régionaux de chaires UNESCO, de manière à faciliter la mise en place de programmes d'enseignement et de recherche dans plusieurs disciplines, et, ce faisant, à privilégier la formation sur place des chercheurs et des enseignants et à réduire au maximum l'exode des cerveaux. Par ailleurs, les activités des centres régionaux d'enseignement supérieur (CEPES, CRESALC) et celles des unités d'enseignement supérieur des bureaux régionaux seront harmonisées avec celles des réseaux universitaires existants (UNAMAZ, RAIST, Programme de coopération pour l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, etc.).

- L'Organisation s'efforcera également de promouvoir l'enseignement supérieur à distance en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment l'Université des Nations Unies, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations internationales non gouvernementales, ainsi qu'avec les organismes de financement et l'entreprise; elle procédera ainsi à plusieurs études de faisabilité concernant l'établissement de réseaux régionaux d'universités ouvertes.
- 101231 L'échange d'informations sera assuré par le Centre d'information UNESCO/AIU, dont la base de données sur l'enseignement supérieur sera développée. La troisième édition des "<u>Etudes supérieures</u>" et la 29e édition de "<u>Etudes à l'étranger</u>" seront publiées conjointement avec le BIE.
- Des dispositions seront prises pour assurer le suivi de la décision que la Conférence générale adoptera, à sa vingt-septième session, concernant un instrument normatif international sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur ; un plan conjoint de travail des Comités régionaux pour l'application des Conventions régionales sera mis en place.
- Au titre du Programme de participation, une assistance sera fournie sur leur demande aux Etats membres qui engagent des réformes visant à améliorer la qualité et l'efficacité de leurs systèmes d'enseignement supérieur ; des projets pilotes régionaux seront également mis en oeuvre, portant sur les modalités d'amélioration de ces systèmes ainsi que sur leur gestion. Des cours de formation régionaux seront organisés à l'intention d'une centaine d'administrateurs.
  - 2. Améliorer la formation et la condition du personnel enseignant
- Des activités entreprises dans ce but seront conduites en étroite coopération avec les sousprogrammes I.1.2, I.2.1, V.2.2 et en liaison avec les organisations de la profession enseignante. En vue de sensibiliser le grand public à l'importance de la fonction enseignante, une journée internationale des enseignants sera désormais célébrée le 5 octobre tandis que sera institué un Prix UNESCO de l'enseignant.
- Les activités destinées à favoriser le renouvellement des programmes de formation d'enseignants accorderont une attention particulière à la formation des formateurs, par le biais de chaires UNESCO dans le domaine des sciences de l'éducation, par des jumelages entre établissements de formation pédagogique et par l'organisation d'ateliers régionaux de formation. L'accent sera mis sur l'intégration de la formation et de la recherche, sur des méthodes moins conventionnelles de formation (par exemple la formation à distance) et sur l'élaboration de guides techniques à l'intention des enseignants et de leurs organisations. Une nouvelle édition du Répertoire international des institutions de formation d'enseignants et de la Bibliographie annotée intitulée "Formation des maîtres en exercice" sera publiée en coopération avec le Bureau international de l'éducation.
- En ce qui concerne la condition du personnel enseignant, l'Organisation assurera le suivi de la mise en oeuvre de la recommandation OIT/UNESCO sur la condition du personnel enseignant en organisant un troisième cycle de séminaires sous-régionaux destinés aux décideurs représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des associations d'enseignants. Une étude synoptique sur l'état de la mise en oeuvre de certains éléments de la recommandation sera préparée, tandis que des études de cas et une synthèse sur le statut des enseignantes seront élaborées en collaboration avec les ONG intéressées. L'Organisation assurera le suivi de la décision que la Conférence générale prendra, à sa vingt-septième session, concernant un instrument normatif sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

# I.2.3 : Appui à l'innovation, la recherche et l'information en matière d'éducation

- Les activités dans le domaine de la recherche pédagogique mettront l'accent sur les politiques et priorités en matière de recherche, la formation des chercheurs et la diffusion et l'application des résultats de la recherche. Les capacités régionales de recherche seront renforcées par des jumelages d'instituts de recherche et la conclusion d'accords de coopération, notamment entre pays développés et pays en développement, en coopération avec les ONG spécialisées, les OIG régionales, les réseaux d'innovation et les commissions nationales.
- 101253 Le <u>Rapport mondial sur l'éducation</u> vise à fournir une analyse complète mais concise des principales tendances quantitatives et qualitatives de l'éducation et des politiques en la matière au niveau mondial, à laquelle puissent se référer les décideurs, planificateurs et administrateurs, que leurs responsabilités aient trait à l'éducation ou à d'autres aspects stratégiques du développement national. La publication de la troisième édition dans les six langues officielles de l'Organisation est prévue.

### I.2.4 : Reconstruction des systèmes éducatifs

- Une assistance sera fournie aux pays, en particulier à ceux qui ont un besoin urgent de reconstruire leur système éducatif, pour les aider à analyser et élaborer leurs politiques et leurs programmes, à exécuter d'autres activités en amont et à remodeler leur système éducatif de manière adaptée à leurs besoins. Priorité sera donnée aux PMA, aux pays d'Afrique et aux pays en cours de transformations socio-économiques. Les besoins en ressources seront déterminés et des donateurs seront associés à l'entreprise commune de reconstruction. Sur la base de l'expérience acquise, on étudiera les tendances sous-régionales et régionales pour qu'elles servent de base à la définition de priorités en matière d'action et de coordination régionales. Des analyses de politiques, des études sectorielles et d'autres activités en amont seront réalisées en collaboration avec BEF, en ayant à l'esprit le caractère intersectoriel et mobilisateur des activités.
- Au moins 10 pays appelés à bénéficier d'une assistance prioritaire pour la reconstruction de l'ensemble de leur système éducatif seront identifiés. L'aide de l'UNESCO aura pour but de développer les capacités nationales d'analyse et de formulation des politiques, en particulier dans le domaine du développement des ressources humaines, et fera appel aux ministères des finances et de la planification ainsi qu'à des sources extérieures de financement. Un ensemble interactif de matériels de formation sera mis au point à l'appui de la formation sous-régionale en matière d'analyse de politiques.
- Un appui sera fourni aux ministres de l'éducation dans le domaine des politiques, sous la forme de notes d'orientation portant sur des aspects spécifiques du développement de l'éducation. Ces notes traiteront des questions en rapport avec l'accès à l'éducation et l'équité dans ce domaine, identifiées dans le cadre des activités décrites plus haut, et mettront à profit l'expérience des Etats membres, de l'UNESCO (y compris ses instituts internationaux), des ONG et des organisations professionnelles.
- O1270 Afin d'adapter et d'améliorer les capacités de l'UNESCO en matière de planification de l'éducation, d'analyse des politiques et de fourniture de services consultatifs en amont, une évaluation des activités de programme pertinentes, y compris les activités opérationnelles et les activités de l'IIPE, sera réalisée. Elle aura pour but de déterminer la pertinence des approches de l'UNESCO eu égard aux tendances observées dans les Etats membres et les organisations internationales, et de déterminer le rapport coût-efficacité des modalités utilisées

Projet interdisciplinaire et de coopération interinstitutions "Education et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain"

Dans le cadre du suivi de ces ateliers, une série de dossiers sera réalisée - en coopération avec les institutions régionales ou nationales compétentes qui vérifieront qu'ils sont bien adaptées à la situation locale - sur un certain nombre de thèmes clés, comme, par exemple, les tendances en matière d'expansion démographique et de répartition de la population, la croissance urbaine, la qualité de la vie, l'abus des drogues, le sida, l'eau, la couverture forestière, l'utilisation de l'énergie, la gestion des déchets, etc. Chaque dossier portera sur un thème particulier et contiendra : une information scientifique réévaluée et réorganisée s'appuyant sur les résultats des recherches en sciences exactes et naturelles et en sciences sociales consacrées au thème considéré et faisant apparaître les interactions entre ce dernier et les problèmes d'environnement, de population et de développement ; des indications sur la manière d'utiliser ces connaissances aux fins de l'élaboration de matériels d'éducation, de formation et d'information.

Unc dizaine de projets pilotes seront lancés en coopération avec les institutions régionales, sous-régionales ou nationales compétentes et avec l'appoint de fonds extrabudgétaires en vue de concevoir de nouvelles approches en matière d'éducation et de formation, et de mettre au point des prototypes de matériels tels que jeux d'auxiliaires de formation, modules d'autoapprentissage, mallettes vidéo, etc., de façon à faciliter l'élaboration de nouveaux programmes et matériels d'enseignement et d'apprentissage, ou la refonte de ceux qui existent déjà. Chaque projet pilote comportera la mise au point de matériels destinés à un groupe cible particulier et traitant à la fois de sujets de préoccupation locaux et de problèmes mondiaux. Priorité sera donnée aux groupes cibles dont l'action dans un contexte déterminé devrait avoir un fort effet multiplicateur, par exemple : les formateurs d'enseignants et les planificateurs de l'éducation - scolaire et extrascolaire ; les décideurs, et notamment les parlementaires et les personnes qui exercent des responsabilités dans les administrations centrales et les collectivités locales ; les personnalités qui influencent l'opinion, et notamment les dirigeants des organisations de jeunesse, des associations féminines et autres mouvements communautaires.

Des activités d'orientation et de formation prendront notamment les formes suivantes : ateliers destinés aux décideurs utilisant des modèles de simulation des politiques et des systèmes informatisés d'aide à la décision ; stages interdisciplinaires de niveau universitaire dans cinq Etats membres de différentes régions visant à élargir la portée de la formation spécialisée offerte dans ces pays en matière d'environnement, de population ou de développement ; cycles de conférences à l'intention des parlementaires et des hauts fonctionnaires gouvernementaux. En outre, les initiatives prises en 1992-1993 en vue de créer des chaires UNESCO sur le développement durable seront poursuivies.

#### BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION

101404 Le Bureau renforcera son rôle de centre de documentation et d'information pédagogiques en assurant la liaison entre les réseaux existant dans ce domaine. Le Bureau apportera son concours à la mise en place et au développement de réseaux nationaux de collecte et de gestion d'informations pédagogiques. Le Thésaurus de l'éducation UNESCO-BIE sera mis à jour afin d'en faire un instrument international destiné à faciliter l'échange d'informations parmi les Etats membres. Une consultation, réunissant des chercheurs en éducation comparée, des décideurs et des documentalistes, sera organisée en 1994 sur les besoins en matière de documentation et d'information pédagogiques et sur le rôle du BIE dans ce domaine. Des projets pilotes sur l'information en matière d'innovations pédagogiques seront lancés. En ayant

recours au Programme de participation et à des fonds extrabudgétaires, des boursiers, des chercheurs en éducation comparée et des spécialistes en documentation et information pédagogiques seront accueillis au BIE.

Outre la tenue de plusieurs réunions internationales et régionales d'experts, le BIE organisera la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation, selon une nouvelle formule, sur le thème "Bilan et perspectives de l'éducation pour la compréhension internationale". La Conférence visera à renforcer l'engagement des responsables de l'éducation à mettre en oeuvre des programmes portant sur la promotion de la paix, de la compréhension internationale et du respect des droits de l'homme.

#### INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION

U'accent sera mis sur la production de matériels et de modules de formation fondés sur les recherches et les études de l'IIPE dans les domaines suivants : planification de l'enseignement des sciences, gestion de l'information de base destinée aux planificateurs, méthodes de gestion du budget et du personnel, gestion des institutions d'enseignement supérieur et progiciels destinés aux planificateurs.

#### INSTITUT DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION

Les mécanismes existants de l'IUE pour l'échange d'information, tels que le réseau d'échanges sur l'alphabétisation seront renforcés. L'Institut analysera les tendances dans divers domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente tels que l'apprentissage par les adultes de la démocratie et de l'édification de la paix, l'évolution du rôle des universités en matière d'éducation des adultes et les expériences d'éducation permanente ou de formation continue dans le monde du travail. Du fait de sa situation géographique, il accordera aussi une attention particulière à la réforme de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente en Europe centrale et orientale. L'Institut apportera une contribution aux travaux de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle. Il publiera la "Revue internationale de pédagogie" (trimestrielle) et le bulletin de l'UNESCO "Education des adultes: Notes d'information".

### COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

- Des fonds ont été prévus dans chaque sous-programme pour renforcer les activités de coopération pour le développement, notamment les activités en amont, l'identification et la formulation de projets, les services consultatifs et l'appui technique à la conception et à l'exécution de projets en vue d'assurer la fourniture d'un soutien technique optimal au niveau des pays, l'accent étant mis en particulier sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités dans les domaines couverts par les programmes du champ majeur de programme I. Les crédits prévus sont récapitulés ci-dessous :
  - Expansion et amélioration des programmes d'éducation de base et amélioration de leur qualité et de leur pertinence
  - Enseignement secondaire, technique et professionnel, enseignement supérieur ; innovation, recherche et information dans le domaine de l'éducation et reconstruction des systèmes éducatifs
  - Education et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain.

# Champ majeur de programme II

### LA SCIENCE POUR LE PROGRES ET L'ENVIRONNEMENT

#### II.1 - SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR LE DEVELOPPEMENT

02102 Les activités proposées au titre de ce programme concernent en premier lieu l'amélioration et l'actualisation de l'enseignement universitaire des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, en particulier au niveau du premier cycle, où le nombre des étudiants est en augmentation sensible alors que la qualité de l'enseignement est souvent en baisse. L'action de l'UNESCO s'appuiera sur les réseaux d'enseignement supérieur déjà en place et sera étroitement reliée aux activités entreprises en vue d'améliorer l'enseignement scientifique et technique au niveau secondaire. D'autre part, s'agissant de la coopération en matière de recherche, les activités proposées seront axées sur les objectifs suivants : développement des capacités grâce au renforcement des réseaux internationaux et régionaux d'institutions de recherche, départements universitaires et laboratoires nationaux, l'accent étant mis sur la formation des jeunes chercheurs des pays en développement; promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et organisation d'activités de formation de haut niveau et fourniture de services en matière de recherche, essentiellement à l'intention des pays en développement, avec le concours d'organisations non gouvernementales internationales et régionales et de centres d'excellence dans les domaines clés des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur.

# II.1.1 : Coopération en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur

O2104 Pour atteindre cet objectif, on fera surtout appel à des projets universitaires et interuniversitaires régionaux ou sous-régionaux, conçus et mis en oeuvre par les unités hors Siège, tout en s'appuyant sur les réseaux d'enseignement supérieur existants dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie et de la biologie. Un programme de formation sur les innovations dans l'enseignement des sciences fondamentales sera organisé à l'intention des professeurs d'université; en outre, on s'efforcera de mettre en lumière le rôle que peuvent jouer les sciences fondamentales au service d'autres disciplines et domaines interdisciplinaires tels que la technologie et l'environnement. Des activités complémentaires mettant à profit les résultats de projets pilotes seront menées au niveau national à la demande d'Etats membres dans le cadre du Programme de participation, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés.

Des activités proposées visent à améliorer la pertinence et la qualité des cours fondamentaux du premier cycle d'enseignement supérieur, à actualiser les programmes d'enseignement et de formation, à élaborer des mallettes pédagogiques, des matériels de référence et des modules didactiques, comprenant notamment des manuels de travaux pratiques de laboratoire et des logiciels pour micro-ordinateurs. A cette fin, des stages, ateliers, séminaires et cours de formation aux niveaux régional et international, un programme de soutien à des chaires d'enseignement et des échanges de personnel seront organisés en collaboration avec les organisations gouvernementales compétentes ainsi que les comités de l'enseignement des sciences des unions scientifiques non gouvernementales, en vue d'aider les universités des pays en développement, et plus particulièrement les jeunes et les femmes faisant partie de leur personnel. Des réseaux régionaux tels que le Réseau asien d'enseignement de la physique (ASPEN) et le Réseau arabe d'enseignement de la physique (ARAPEN) ainsi que le Réseau asien pour l'enseignement supérieur des sciences au niveau universitaire, qui sera renforcé, et les réseaux africains pour

l'enseignement de la physique et de la chimie au niveau universitaire seront associés à la mise en oeuvre de ces activités. Les réseaux fonctionneront en étroite collaboration avec le projet UNITWIN et les chaires UNESCO (voir sous-programme I.2.3), ainsi qu'avec le projet de l'UNESCO concernant l'enseignement technique et professionnel (voir sous-programme I.2.2), de façon à établir des liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire.

Les problèmes clés de l'enseignement des sciences de l'ingénieur seront examinés dans des 02106 instances internationales et régionales, ce qui permettra de fournir aux Etats membres des services consultatifs qui les aident à actualiser et réorienter leurs programmes d'enseignement, de facon à suivre l'évolution rapide des technologies et à promouvoir l'utilisation des écotechnologies. En coopération avec des organisations non gouvernementales et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants dans le domaine des sciences de l'ingénieur, tels que le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST) et l'Association for Engineering Education in South-East Asia and the Pacific (AEESEAP), on mettra au point des mallettes pédagogiques multimédias destinées à être utilisées à l'université dans certains domaines des sciences de l'ingénieur. Ces mallettes constitueront le noyau de la "collection UNESCO" de matériels pédagogiques en sciences de l'ingénieur et seront largement diffusées en Afrique (en relation avec le programme transversal "Priorité Afrique"), dans les Etats arabes, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Six autres mallettes pédagogiques multimédias pour l'enseignement des écotechnologies au niveau du troisième cycle seront élaborées en collaboration avec le Commonwealth of Learning et des organisations non gouvernementales telles que l'Union internationale des associations et organismes techniques (UATI) et la Société européenne pour la formation des ingénieurs (SEFI). Les mallettes pédagogiques multimédias feront l'objet d'une évaluation en 1995. Douze chaires UNESCO financées par des ressources extrabudgétaires seront créées dans les domaines "environnement et ingénierie" et "énergie et ingénierie", afin de promouvoir la formation de jeunes ingénieurs (en particulier des femmes) et de fournir des services d'apprentissage assisté par ordinateur dans les domaines couverts par les chaires. Enfin, les activités de formation organisées dans certains Etats membres viseront à favoriser les transferts de connaissances et de savoir-faire entre les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie dans des domaines tels que le traitement de l'eau et des eaux usées ou la gestion des déchets solides, ainsi que pour la planification et la mise en oeuvre de projets technologiques à grande échelle.

O2107 En mathématiques, l'accent sera mis sur la formation de spécialistes, en coopération avec des centres internationaux et régionaux de mathématiques et grâce au programme UNESCO/UMI (Union mathématique internationale) de professeurs invités et de bourses d'études, ainsi que sur la promotion de la participation des femmes aux activités des communautés de mathématiciens et le renforcement des centres régionaux. Des réseaux régionaux comme la Société de mathématiques d'Asie du Sud-Est et l'Union mathématique africaine bénéficieront d'un soutien pour leurs activités de recherche, de formation avancée, de publication et d'information. Des projets financés essentiellement par des ressources extrabudgétaires seront axés sur l'utilisation de l'informatique dans la recherche mathématique et sur la mise en place progressive de centres d'information et de documentation sur les mathématiques et l'informatique.

En *physique*, il est proposé de former environ 5.000 physiciens de pays en développement, essentiellement au Centre international de physique théorique (CIPT), en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à l'aide d'un important soutien financier de l'Italie. En physique expérimentale, les activités seront axées sur la coopération régionale et interrégionale en matière de recherche et de formation avancée. Outre le réseau UNESCO de cinq écoles internationales destinées aux jeunes physiciens de talent et les huit séminaires de formation avancée qu'il est prévu d'organiser essentiellement dans des pays en développement, deux réseaux régionaux - reliés à l'un à l'autre - de recherche sur la physique de l'état solide, seront créés l'un en Asie, en collaboration avec l'Association Asie-Pacifique des sociétés de physique, l'autre dans les Etats arabes, en coopération avec le Réseau arabe

pour l'enseignement de la physique. En Amérique latine, des activités de recherche et de formation seront organisées en collaboration avec des centres comme le Centre latino-américain de physique (CLAF) et le Centre international de physique (CIF) de Bogota (Colombie). Les initiatives internationales tendant à la mise en place d'infrastructures en matière de physique en Afrique seront appuyées.

- D2109 Le Programme international UNESCO/UICPA sur la chimie au service de la vie (IPCL) sera exécuté en commun avec la Conference on chemical research applied to world needs of developing countries (CHEMRAWN) et en coopération avec les réseaux mondiaux et régionaux d'institutions de recherche en chimie<sup>1</sup>, le Groupe asiatique de coordination pour la chimie et les Comités de l'UICPA. En outre, grâce à des fonds extrabudgétaires, la collaboration entre les laboratoires de chimie et l'industrie sera encouragée.
- 02111 Il est proposé d'offrir 50 bourses pour des formations de courte durée en biotechnologies végétales et microbiennes et 20 allocations pour des professeurs d'enseignement supérieur dans les pays les moins avancés et de diffuser dans les pays en développement, après évaluation scientifique, les résultats de la recherche de ces pays, par le biais de publications spécialisées; d'assurer la formation régionale de 400 spécialistes (dont une forte proportion de femmes) dans les Centres de ressources microbiennes (MIRCEN). Des activités telles que l'organisation de téléconférences, l'exécution de projets de recherche conjoints et l'échange d'informations techniques, qui encouragent la coopération scientifique et favorisent le partenariat entre les Etats membres en matière de conservation et d'utilisation des microorganismes, seront menées à bien dans les MIRCEN, en collaboration avec des organisations intergouvernementales (par exemple l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT), des réseaux spécialisés tels que le Réseau de l'Asie du Sud-Est sur la microbiologie des produits naturels et des organisations internationales non gouvernementales (par exemple l'Union internationale des sociétés de microbiologie, UISM, et l'Association africaine pour la fixation de l'azote, AABNF).
- De Conseil pour les actions en biotechnologies (BAC), créé en 1990, a pour objectif de mettre en place un programme de recherche et de formation fondé sur l'attribution de bourses pour des formations de courte durée en biotechnologies végétales et aquatiques, complémentaire du réseau MIRCEN. Des ressources extrabudgétaires sont attendues des secteurs public et privé pour compléter le financement de deux ou trois allocations de recherche dans trois pays en développement d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes pour la production expérimentale d'engrais organiques, de vitroplants obtenus par culture de tissus et ayant un intérêt économique, et des trousses de diagnostic. Les recherches sur les cultures de tissus d'espèces de plantes vivrières revêtant un intérêt commercial en Afrique et dans les zones arides et semi-arides bénéficieront d'un soutien dans le cadre du réseau de chaires UNESCO (en coopération avec la FAO) et des possibilités de formation alternant cours et stages en entreprise seront offertes dans les instituts de recherche agronomique et biotechnologique.
- 02113 Le centenaire de la mort de Louis Pasteur sera célébré en 1995, en coopération avec les autorités françaises et la communauté scientifique internationale, en organisant six colloques régionaux en microbiologie et biotechnologies.
- Des programmes de formation permanente en ingénierie portant sur les écotechnologies seront mis en œuvre en relation avec le programme transversal PROCEED et en collaboration avec des organisations non gouvernementales internationales comme l'Union internationale des associations et organismes techniques (UATI), l'International Association for Continuing Engineering Education (IACEE), la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs

<sup>1</sup> Le Réseau de recherche sur les produits naturels pour l'Afrique orientale et centrale (NAPRECA); l'Asian Network for Analytical and Inorganic Chemistry (ANAIC); le Réseau d'information sur les plantes médicinales et aromatiques; le Network for Instrument Development, Maintenance and Repair; le Réseau international francophone pour l'éducation en chimie.

(FMOI), l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO) et l'Association internationale pour la formation pédagogique des ingénieurs (IGIP); en particulier, quatre ateliers régionaux de formation seront organisés et un soutien sera fourni à la Conférence mondiale de la formation permanente en ingénierie qui doit se tenir en 1995. Comme suite à l'évaluation des activités menées pendant l'exercice précédent pour promouvoir le partenariat entre l'université, l'industrie et les sciences (UNISPAR), un mécanisme de coordination sera mis en place en vue de l'exécution d'activités en commun avec l'ONUDI, des organisations internationales non gouvernementales et des réseaux internationaux; quatre projets pilotes régionaux de démonstration seront exécutés essentiellement à l'aide de ressources extrabudgétaires et en relation avec le programme transversal PROCEED. Le Congrès international biennal des doyens des facultés techniques et dirigeants d'industrie bénéficiera d'un soutien essentiellement d'origine extrabudgétaire. En outre, l'appui apporté aux parcs de recherche et de technologie aura pour but de faciliter les coentreprises associant unités de recherche et unités de production industrielle. Une base de données portant sur des coentreprises et des accords de coopération entre des centres scientifiques et l'industrie ayant abouti à des résultats positifs sera mise en place. En Amérique latine, un appui sera fourni aux réseaux du "Marché commun de la connaissance (MECCO)" et du "Programme Bolivar" pour favoriser la coopération entre la recherche universitaire et l'industrie. L'action entreprise en vue de mettre en place le Fonds international pour le développement technologique de l'Afrique, dont l'objectif est d'élaborer dans les universités et les instituts de recherche des projets dont les résultats pourraient être exploités dans l'industrie, sera poursuivie.

O2117 Comme suite aux consultations internationales et régionales sur les stratégies concernant la production, l'utilisation et la conservation de l'énergie, des projets pilotes de recherche et d'expérimentation portant sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables seront exécutés en collaboration avec les instituts de recherche, les réseaux régionaux et internationaux et les organisations internationales non gouvernementales (et aussi dans le cadre du programme transversal PROCEED). Les recommandations des réunions internationales sur l'énergie solaire organisées pendant l'exercice biennal précédent seront appliquées, essentiellement au moyen de ressources extrabudgétaires. Des contributions financières seront versées en vue de renforcer les réseaux de centres de recherche sur l'énergie solaire dans la région méditerranéenne (MEDSOLAR), en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

# II.2 - ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

- Des activités entreprises dans le cadre de ce programme sont conçues pour répondre aux objectifs du programme "Action 21" adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO sont les principaux instruments de mise en oeuvre de ces activités, leur contenu principal étant centré sur le suivi de la CNUED et leur exécution coordonnée visant à promouvoir un développement durable.
- 02203 Le Programme international de corrélation géologique (PICG) et les activités se rapportant aux sciences de la terre auront pour but d'assurer une meilleure gestion des ressources minérales et de résoudre les problèmes d'environnement. L'Organisation renforcera encore sa contribution à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles en prenant une part active à la Conférence mondiale de 1994 sur la prévention des catastrophes naturelles et à son suivi.
- En ce qui concerne le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), l'exercice biennal 1994-1995 représente une période de transition, qui sera consacrée à l'élaboration de synthèses sur

les différents thèmes de recherche et d'études comparatives ainsi qu'à la planification des travaux futurs dans le cadre du suivi de la CNUED.

Les activités entreprises dans le cadre du Programme climatologique mondial de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) seront axés sur le Programme sur les océans tropicaux et l'atmosphère globale (TOGA), l'Expérience sur la circulation océanique mondiale (WOCE), sur la variabilité du climat (CLIVAR) et sur le lancement de l'Etude du système climatique de l'Arctique. Les résultats viendront appuyer les plans relatifs au développement du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et du Système mondial d'observation du climat (SMOC) à travers la coopération de la COI avec l'OMM, le PNUE et le CIUS, et dans le cadre du Programme Vigie du système des Nations Unies. En outre, les activités se rapportant aux sciences de la mer feront intervenir des réseaux interrégionaux (tel que le Projet interrégional sur les systèmes côtiers - COMAR) reliant des sites représentatifs pour l'étude de la biodiversité marine.

Dans le cadre du Programme hydrologique international (PHI), la contribution de l'UNESCO au Programme climatologique mondial sera centrée sur l'étude du cycle hydrologique. D'autres activités auront pour objet de parvenir à une meilleure compréhension scientifique de la problématique de l'eau et de renforcer les capacités des Etats membres en matière d'évaluation et de gestion des ressources en eau.

# II.2.1 : Coordination et coopération pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

02208 Des activités novatrices seront mises sur pied afin de tirer le meilleur parti de l'action de l'UNESCO à l'interface entre éducation, sciences exactes et naturelles et sciences sociales, culture et communication en vue de la mise en oeuvre du programme "Action 21", et pour contribuer à la Décennie mondiale du développement culturel. Ces activités seront centrées sur les éléments suivants : information relative à l'environnement et au développement destinée à un public instruit et aux décideurs (les activités correspondantes entrent dans le cadre du projet interdisciplinaire et de coopération interinstitutions "Education et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain" - voir paragraphe 01312); adaptation des programmes de formation et des rouages institutionnels pour faire face aux problèmes complexes que posent l'environnement et le développement ; évaluation des approches adoptées dans différentes parties du monde en matière de développement durable et diffusion des résultats pertinents ; préservation de la diversité biologique (voir sousprogramme II.2.3). La mise en oeuvre de ces activités nécessitera de nouveaux partenariats avec les spécialistes, les institutions et le secteur privé, conformément aux recommandations de la CNUED.

L'UNESCO contribuera au renforcement de la coopération et de la coordination interinstitutions assurées par le Comité interorganisations sur le développement durable (CID) du CAC, dont l'Organisation est l'un des neuf membres principaux. Le CID s'occupera des questions suivantes : division du travail au sein du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du programme "Action 21"; arrangements de coopération et de coordination par l'intermédiaire du CAC et de ses organes subsidiaires ; renforcement de la coopération entre le système des questions suivantes et les institutions et mécanismes de financement - parmi lesquels le Fonds pour la protection de l'environnement (FEM) - pour le suivi de la CNUED ; et établissement, coordonné à l'échelle du système des Nations Unies, de rapports destinés à la Commission du développement durable. La participation de l'UNESCO à la mise en oeuvre des deux Conventions signées lors du Sommet Planète Terre sera coordonnée au sein même de l'Organisation.

La coopération avec les autres programmes de recherche sur l'environnement et les changements de l'environnement planétaire sera axée plus particulièrement sur le Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB) du CIUS et sur le Programme sur les dimensions sociales des changements de l'environnement planétaire (HDGCP) du CISS. L'UNESCO participera en outre à l'élaboration de programmes scientifiques intergouvernementaux et non gouvernementaux conjoints tels que le Programme climatologique mondial (OMM, PNUE, UNESCO/COI, FAO et CIUS). Tous ces projets recoupent des activités décrites dans le programme II.2 et le sous-programme V.1.2.

# II.2.2 : Coopération dans le domaine des sciences de la terre ; utilisation rationnelle des ressources non renouvenables ; prévention des catastrophes naturelles

- O2213 Afin de donner suite au programme "Action 21" et de prendre en compte les résultats d'évaluations précédentes, le Programme international de corrélation géologique (PICG) se concentrera sur les problèmes environnementaux intéressant les sciences de la terre tout en demeurant le principal instrument de la contribution de l'Organisation aux études comparatives dans ces disciplines. Un appui sera fourni à 150 réunions scientifiques internationales se rapportant à des projets de recherche du PICG. Un réseau de coopération dans le domaine des sciences de la terre sera mis en place en Europe en collaboration avec le Programme PROCEED. Les publications annuelles et quinquennales du PICG seront réduites en nombre et mettront en évidence les réalisations marquantes des projets. Le Comité scientifique et le Conseil du PICG se réuniront conjointement et seront convoqués pour des sessions plus brèves.
- Des études pilotes seront menées pour élucider le rôle joué par la lithosphère dans la modification de l'environnement à l'échelle planétaire. Des réseaux de géo-données seront mis en place pour favoriser l'application des techniques modernes à la planification du développement. La priorité sera donnée à la région Afrique où des données informatisées relatives aux sciences de la terre seront tirées des études géologiques. La réalisation d'une étude de faisabilité sur les contraintes géologiques du confinement des déchets sera envisagée.
- O2216 Les Cartes géologiques et du Quarternaire de l'Europe, la Carte tectonique de l'Afrique, la Carte des gîtes minéraux d'Afrique, l'Atlas minéral du monde et la Carte métamorphique de l'Amérique du Nord seront établis et publiés en coopération avec la Commission de la Carte géologique du monde.
- O2217 Les activités de formation, qui seront centrées sur le développement écologiquement rationnel et viseront en particulier l'Afrique, les pays les moins avancés et les femmes, comprendront d'une part des cours internationaux de formation qui seront généralement organisés dans les pays industrialisés offrant à la fois une infrastructure scientifique du niveau voulu et des bourses et, d'autre part, des cours régionaux de formation conçus pour les participants de la région où ils se dérouleront.
- O2218 La contribution à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR) sera poursuivie par le biais d'études de zonage des risques liés aux séismes, aux éruptions volcaniques et aux glissements de terrain sur des sites et dans des mégalopoles sélectionnés, dans le cadre du Programme international de forages continentaux et sous forme de nouvelles applications des techniques de prévention des catastrophes à la conception des bâtiments et à l'utilisation des sols. Des missions d'urgence seront envoyées sur le terrain à des fins d'études et d'assistance technique à la suite de catastrophes naturelles; enfin, du matériel de formation à la prévention des catastrophes sera élaboré et mis à l'essai.

O2219 Sous l'égide du Comité directeur interinstitutions des Nations Unies pour l'IDNDR, l'Organisation apportera son soutien et participera à la Conférence mondiale de 1994 sur la prévention des catastrophes naturelles ainsi qu'aux préparatifs régionaux et au suivi de cette conférence, en s'appuyant sur ses programmes consacrés à la sismologie des régions de la Méditerranée, des Balkans et de l'Europe, ainsi que sur d'autres systèmes régionaux de prévention des catastrophes existant en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le Système mobile international d'alerte aux éruptions volcaniques et aux activités sismiques de l'UNESCO jouera un rôle important dans la préparation de la Conférence, à l'occasion de laquelle des expositions seront également organisées.

# II.2.3 : Ecosystèmes terrestres : préservation et gestion de leurs ressources (L'homme et la biosphère - MAB)

- 02229 Le programme actuel de recherches du MAB sera mené à terme, avec la synthèse et l'évaluation des résultats de deux décennies de recherche dans quatre domaines liés aux grands types d'écosystème ou unités physiographiques (terres arides, tropiques humides, montagnes, îles, systèmes urbains). On procédera, en particulier, à l'achèvement des études comparatives entreprises sur les questions suivantes : les écotones terre/eaux intérieures et leur rôle dans la restauration et l'aménagement des paysages; les systèmes agro-sylvo-pastoraux méditerranéens ; la réaction des savanes aux agressions et aux perturbations ; la biologie et la fertilité des sols tropicaux : les environnements montagneux tropicaux ; les relations entre zones urbaines et zones rurales ; et la dynamique de l'exploitation des terres rurales en Europe. En outre, la mise en oeuvre, en collaboration avec des partenaires non gouvernementaux, d'une nouvelle génération d'études comparatives de durée limitée sur la viabilité des écosystèmes sera proposée à partir de 1996. Un soutien extrabudgétaire sera assuré pour la mise en place de réseaux de recherche régionaux, de projets de formation et de démonstration, axés sur la gestion intégrée des ressources (par exemple, le Projet de la région maya). En collaboration avec le Conseil international scientifique pour le développement des îles (INSULA) et l'initiative "Vaka Moana" prise dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, l'expérience du MAB sur les écosystèmes insulaires sera intégrée à la contribution de l'UNESCO à la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires (Barbade).
- L'information obtenue dans le cadre du Programme MAB continuera d'être communiquée aux chercheurs et décideurs, la diffusion en étant élargie, rationalisée et assurée de façon plus sélective au niveau des moyens utilisés. Une information relative à l'environnement et au développement sera en outre fournie à des publics différents à l'intention desquels seront élaborés, à titre expérimental, des matériels multimédias sur l'écologie et le développement durable dans une région biogéographique précise, y compris des données destinées à être incorporées dans des progiciels de télé-enseignement (ces activités font partie du projet interdisciplinaire et de coopération interinstitutions "Education et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain").
- D2231 La contribution de l'Organisation à la préservation de la biodiversité, telle qu'elle est requise par le programme "Action 21", consistera principalement à renforcer le réseau international de réserves de la biosphère, à améliorer la compréhension scientifique de l'importance de la biodiversité et à enregistrer et utiliser les connaissances écologiques traditionnelles en matière de ressources végétales.
- O2232 Le renforcement du réseau international des réserves de la biosphère se fera par les activités suivantes : adoption de mesures pour surveiller l'état des réserves et améliorer 20 d'entre elles, ainsi que leur rôle dans la recherche écologique et l'observation à long terme des changements de l'environnement planétaire ; conservation *in situ* de la diversité biologique ; exploration des modalités du développement durable ; promotion de l'établissement de réseaux entre des

groupements de réserves de la biosphère ; et accords de jumelage aux fins de coopération entre celles-ci. On s'attachera à déterminer les incidences directes ou indirectes que les complexes urbains et industriels ont sur les réserves de la biosphère voisines. L'Organisation contribuera à la mise en place du Système mondial d'observation de l'environnement terrestre (GTOS) qu'il est proposé de créer et à l'adoption de mesures de surveillance de la désertification et de lutte contre ce phénomène en Afrique, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Une subvention sera versée à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) pour sa contribution au renforcement du réseau international de réserves de la biosphère et une aide technique sera apportée pour la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique. La compréhension scientifique de l'importance de la biodiversité sera améliorée par l'exécution du programme "Diversitas" sur la biodiversité entrepris conjointement par l'Union internationale des sciences biologiques (UISB), le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) et l'UNESCO, dans le cadre des études consacrées à la biodiversité marine et microbienne. L'enregistrement et l'exploitation des connaissances traditionnelles sur la diversité biologique en vue de l'utilisation durable et équitable des ressources végétales seront effectués dans le cadre d'un projet intitulé "Peuples et plantes" entrepris conjointement avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), les Royal Botanic Kew Gardens et d'autres institutions.

Une centaine de spécialistes recevront une formation, grâce à des bourses d'études individuelles et dans le cadre de stages régionaux ou sous-régionaux. Vingt bourses de recherche du MAB pour jeunes scientifiques seront attribuées afin d'offrir une formation in situ. Un soutien extrabudgétaire sera assuré pour dix stages de formation en groupe organisés en liaison avec des réserves de la biosphère et d'autres sites de recherche écologique sur le terrain, dont cinq au moins dans des domaines intéressant plus spécialement les femmes. La coopération Sud-Sud, y compris entre régions tropicales humides, sera favorisée par l'échange d'information et de données d'expérience. Une évaluation de l'expérience et des réalisations du MAB dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités sera entreprise.

# II.2.4 : La Commission océanographique intergouvernementale et les questions liées aux sciences de la mer

- Des activités seront entreprises en vue de réduire les incertitudes quant au rôle de l'océan dans le climat et les systèmes mondiaux, telles qu'identifiées par le programme "Action 21" et la Convention sur les changements climatiques, dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat, du Système mondial d'observation de l'océan et du Système mondial d'observation du climat, et en coopération avec le Programme international sur la géosphère et la biosphère du CIUS.
- O2245 Il est également proposé de mettre en oeuvre des projets concernant : le recensement des zones vulnérables, l'érosion côtière, les habitats critiques (inventaires et évaluations) ; la pollution marine et ses effets sur les écosystèmes, la biodiversité et les ressources des océans ; l'évaluation des ressources marines vivantes et non vivantes, et les conséquences des utilisations qui en sont faites par l'homme.
- O2246 En ce qui concerne la gestion intégrée des zones côtières, l'adoption de plans coordonnés à l'échelle régionale et mondiale visant à combattre et prévenir la pollution marine d'origine tellurique et la dégradation des zones côtières et à protéger les ressources marines vivantes sera encouragée. A cette fin, les méthodes, principes directeurs et normes chimiques, physiques et biologiques d'observation et de qualification des effets de l'activité humaine et de la pollution sur les écosystèmes et les ressources seront affinés.

- 02247 Activités visant à renforcer les capacités de recherche :
  - plan d'ensemble TEMA et Plan TREDMAR à l'horizon 2000, destinés à assurer la participation des pays aux programmes régionaux et mondiaux de recherche et d'observation, de même que constitution de réseaux régionaux et renforcement des institutions concernées ;
  - mise en commun de l'information et des connaissances multidisciplinaires pertinentes, au moyen de modules d'apprentissage informatisés d'application mondiale et création d'"universités flottantes";
  - stages de formation universitaire, petits projets de recherche financés au moyen d'allocations et de bourses spéciales.
- 02248 La priorité sera donnée à l'Afrique et à la participation des femmes ; la production et la diffusion de modules d'apprentissage informatisés seront associées au développement du logiciel correspondant, au projet UNITWIN et au réseau de chaires UNESCO.
- Des activités seront exécutées par l'intermédiaire des organes subsidiaires régionaux existants de la COI, du Projet interrégional sur les systèmes côtiers (COMAR) et des centres et réseaux régionaux d'échange de données et d'information. Des réunions des organes directeurs et subsidiaires de la COI seront convoquées.
- Des projets régionaux de recherche et évaluation relatifs aux zones côtières et aux petites îles, dans les régions tropicales et subtropicales, en particulier celles des pays les moins avancés, porteront sur la répartition des ressources, la pollution marine, l'érosion côtière et les bilans sédimentaires, les échanges hydriques, la variation du niveau de la mer et la cartographie des océans.

# II.2.5 : Hydrologie et gestion des ressources en eau (Programme hydrologique international)

- Dans le cadre du Programme climatologique mondial, on entreprendra des activités relatives à la compréhension des changements prévisibles dans les composantes du bilan hydrique mondial, et des répercussions que les modifications de l'utilisation des sols à l'échelle régionale ont sur les processus actuels de transfert hydrique entre la terre et l'atmosphère. A cet effet, on renforcera l'appui aux recherches sur le cycle hydrologique menées dans le cadre de la coopération internationale ; on améliorera les directives méthodologiques concernant l'étude de l'impact des changements climatiques planétaires et régionaux sur les ressources en eau ainsi que l'échange des résultats des recherches récentes sur la question (en coopération avec l'OMM) ; on réalisera, en liaison avec le Programme international sur la géosphère et la biosphère du CIUS, des études sur les aspects du cycle hydrologique en rapport avec les transferts hydriques entre la terre et l'atmosphère, de façon à permettre une meilleure compréhension de l'élément hydrologique du système climatique.
- Pour renforcer davantage le Programme hydrologique relatif aux zones tropicales humides, on lancera des projets coopératifs en Afrique, en Asie, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes et on évaluera les modifications quantitatives et qualitatives des ressources en eau pouvant résulter de différents scénarios relatifs à la pression démographique et aux changements climatiques.
- O2271 Les résultats des recherches seront diffusés dans un nombre restreint de revues spécialisées et de documents s'adressant aux décideurs et au grand public, dont la publication va être

considérablement rationalisée. Des sessions du Conseil intergouvernemental du PHI et de son Bureau seront convoquées.

O2272 En ce qui concerne le transfert des connaissances, le réseau de formation universitaire supérieure du PHI sera renforcé, s'agissant en particulier de la formation d'experts des pays les moins avancés (quelque 400 spécialistes seront formés). Le système d'échange de professeurs dans le cadre du PHI sera lui aussi renforcé. Les accords de coopération entre universités de différents pays seront mis au point en collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales compétentes.

02301

### COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

O2302 Enseignement et recherche universitaires en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur renforcement des réseaux internationaux et régionaux d'institutions de recherche, départements universitaires et laboratoires nationaux, l'accent étant mis sur la formation avancée de chercheurs de pays en développement, l'évaluation et le développement des systèmes d'enseignement supérieur scientifique et technologique.

# Champ majeur de programme III

# LA CULTURE: PASSE, PRESENT, AVENIR

#### DECENNIE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Décennie mondiale du développement culturel, lancée par les Nations Unies en 1988, est parvenue à mi-parcours. Les progrès réalisés jusqu'ici seront évalués et cette évaluation servira de guide tant à l'UNESCO, en tant que "chef de file" de la Décennie, qu'à l'ensemble du système des Nations Unies pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie. De nouveaux efforts seront faits pour promouvoir le premier et principal objectif de la Décennie, à savoir une meilleure prise en considération de la dimension culturelle du développement, par la coopération avec les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, la recherche, des projets pilotes, des activités promotionnelles et les travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement.
- Un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action à mi-parcours de la Décennie sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 49e session en 1994. Deux réunions du Comité directeur interorganisations des Nations Unies pour la Décennie seront organisées au cours de l'exercice biennal, de même qu'une réunion du Comité intergouvernemental pour la Décennie et deux sessions de son Bureau. On poursuivra la collecte et la diffusion de l'information sur les projets de la Décennie en cours ou achevés. Le Centre de documentation culturelle de l'UNESCO poursuivra la diffusion de documents et d'informations culturelles à l'intention des institutions nationales, sous-régionales et régionales tout en enrichissant sa base de données culturelles dans le cadre de la fonction de Centre d'échange d'information de l'Organisation.
- 03009 La synthèse, réalisée au cours de l'exercice 1992-1993, des recherches menées et de l'expérience acquise au sujet de la prise en compte de la dimension culturelle dans les projets de développement sera publiée et diffusée ; de nouvelles recherches seront entreprises en vue de mettre au point des instruments et des méthodes pour l'intégration des facteurs culturels dans les projets et stratégies de développement. Dans le même temps, les premiers résultats déjà obtenus seront testés sur le terrain et des manuels seront rédigés à l'intention des décideurs, des planificateurs du développement et des agents qui travaillent sur le terrain.

# III.1 - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MONDIAL

O3104 Les activités consacrées au patrimoine culturel intangible reflètent l'évaluation réalisée au cours du précédent exercice biennal. Les actions concrètes prennent désormais le pas sur les études méthodologiques et priorité est donnée aux arts du spectacle traditionnels, aux traditions orales et aux langues en péril. La recherche n'est toutefois pas délaissée, mais les efforts tendront essentiellement à coordonner le travail des organisations et des institutions spécialisées.

### III.1.1: Protection des sites, des monuments et des biens culturels

- 03109 Il est prévu de mener une action préventive dans deux grandes directions :
  - renforcement de la protection juridique nationale et internationale, grâce principalement à l'extension de l'application de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) et à l'organisation d'une formation sur la lutte contre les sinistres. En outre, on lancera les travaux préliminaires nécessaires à l'élaboration de normes pour la protection du patrimoine culturel subaquatique;
  - renforcement du programme de coopération entrepris dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : les directives concernant la prévention des catastrophes et l'évaluation des dommages causés par les séismes seront mises au point, et on entamera le travail de préparation en vue de la convocation d'une consultation internationale sur la gestion des catastrophes au cours de l'exercice biennal suivant (en liaison avec les activités menées au titre du champ majeur de programme II).
- Les efforts viseront essentiellement à promouvoir une application plus large de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), principalement en renforçant la protection juridique internationale offerte par la Convention en coopération avec UNIDROIT; en organisant des ateliers d'information et de formation nationaux et régionaux; en resserrant la coopération avec des organisations internationales telles qu'INTERPOL, l'ICOM et le Conseil de coopération douanière; en réalisant des documents d'information audiovisuels. Les initiatives nouvelles porteront sur la collecte et la diffusion de données relatives aux biens culturels volés et sur l'élaboration de législations nationales et de mesures de protection en Europe centrale et orientale.
- 03112 L'action sera menée sur trois grands fronts : coopération technique, échange d'information et mobilisation des ressources internationales.
  - Des efforts particuliers seront faits pour relancer deux campagnes internationales (ville de Hué au Viet Nam et monuments d'Ethiopie) et pour évaluer les résultats de trois autres (Moenjodaro, San Francisco de Lima et Musées d'Egypte) en vue de les mener à leur terme ; une aide sera fournie pour la préservation de sites et de monuments historiques (en coopération, le cas échéant, avec l'ICCROM et l'ICOMOS) ;
  - le transfert des données indispensables au travail de préservation sera assuré par le Centre de documentation ICOMOS/UNESCO;
  - des efforts seront faits pour mobiliser l'appui de la communauté internationale aux campagnes de sauvegarde et à des projets de préservation particuliers par l'entremise des médias et des organisations de jeunesse, et par des accords de partenariat avec le secteur privé. Un projet intersectoriel mobilisera les organisations internationales de jeunesse autour du thème du patrimoine culturel et de son environnement, grâce à l'organisation de chantiers de jeunes et à la formation d'animateurs de chantiers.
- O3113 Priorité sera donnée à la préservation des biens culturels mobiliers et à la planification et à l'amélioration des infrastructures muséales. En coopération avec l'ICOM et l'ICCROM, l'accent sera aussi mis sur la formation de muséologues dans les pays en développement, grâce au renforcement du réseau PREMA et à la mise en place d'un système de jumelage des musées. Le transfert des connaissances et des informations indispensables au travail des musées sera assuré grâce au renforcement de la base de données et des capacités en matière de formation de réseaux du Centre d'information muséologique UNESCO/ICOM et à la publication de la revue Museum International.

- 03114 Il est proposé de concentrer les efforts sur la formation sur le terrain plutôt que sur des ateliers internationaux organisés à grande échelle, et d'axer les activités sur :
  - la gestion des sites historiques, en privilégiant les aspects économiques de leur préservation et de leur mise en valeur, et l'élaboration d'un jeu pilote de matériels destinés à la formation des gestionnaires des sites (en coopération avec l'ICCROM, l'ICOMOS et la FIAP);
  - la conservation de matériaux particuliers tels que bois, céramique, métaux, etc. (en coopération avec l'ICCROM et d'autres organisations spécialisées) ;
  - l'organisation, à l'intention de spécialistes en exercice, de visites d'étude sur des sites et dans des musées sélectionnés.

Quelque 200 spécialistes suivront des stages de formation ou de perfectionnement au cours de l'exercice biennal.

### III.1.2: Le patrimoine culturel intangible

- O3125 Ces activités auront pour objet l'enregistrement, l'étude et l'archivage de manifestations des arts du spectacle traditionnels (y compris la musique et la danse), des traditions orales et, en coopération avec le CIPSH, des langues en péril. L'UNESCO remplira sa fonction de catalyseur en favorisant la constitution de réseaux régionaux et interrégionaux d'institutions spécialisées dans ce type de travail et en apportant son soutien à la formation de personnel qualifié. Dans cet esprit, un projet pilote tendant à la création d'un réseau interrégional d'institutions de recherche sera lancé en vue de dresser l'inventaire des cultures traditionnelles de l'Europe orientale et centrale et de les faire revivre.
- Une initiation à la pratique de jouer des instruments de musique traditionnels et une formation terminologique seront organisées à l'échelon régional et sous-régional en Afrique et dans les Etats arabes, et une aide sera fournie pour l'établissement et la publication de grammaires et de dictionnaires spécialisés. Des séries télévisées, des publications et des activités organisées dans le cadre des deux campagnes de sauvegarde prioritaires contribueront également à faire revivre les cultures traditionnelles.

# III.2 - IDENTITES CULTURELLES, CREATION ET ECHANGES CULTURELS

Ce programme vise à répondre au besoin grandissant de solutions culturelles à des problèmes 03202 d'une complexité croissante; il est axé en conséquence sur le rôle de la culture dans l'émergence, comme dans la prévention et le règlement des conflits, et sur le rôle essentiel que le dialogue interculturel, tant à l'intérieur des frontières que par-delà, peut jouer en faveur de la réussite des processus d'intégration. Ce programme souligne aussi l'importance de la créativité humaine. Il appartient tout spécialement à l'UNESCO, en tant qu'institution des Nations Unies chargée de la culture, de promouvoir l'expression créatrice et de veiller à ce que les artistes et la place qu'ils occupent dans la société soient reconnus. Dans ce domaine, la protection que le droit d'auteur permet d'assurer tant au créateur qu'à la propriété artistique revêt une importance particulière. Toutes les cultures se développent, évoluent et se transforment sous l'influence d'individus et de groupes ; il est donc capital de donner à un nombre croissant de personnes accès à la culture ; malgré les nouvelles technologies, le livre demeure un outil culturel fondamental. C'est pourquoi l'UNESCO cherche à élargir l'accès aux livres et aux matériels de lecture, en vue de créer dans le monde entier une culture de la lecture.

### III.2.1 : Identités culturelles et dialogue interculturel

- Une assistance sera fournie pour la création d'un réseau d'institutions culturelles spécialisées dans l'étude des identités culturelles, afin de promouvoir une meilleure compréhension de la dynamique des identités culturelles dans les communautés multiculturelles. A titre d'exemple, il est prévu d'entreprendre une étude de faisabilité pour la création d'un Réseau UNESCO pour la Méditerranée (RUNESMED) qui regrouperait des centres ou instituts de recherche soucieux de promouvoir la coopération interculturelle dans cette région, et tout particulièrement la coopération entre femmes des deux rives de la Méditerranée. Dans ce cadre, un concours sera également apporté à la création d'institutions culturelles de ce type en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et en Afrique australe.
- O3205 Les projets interculturels suivants, entrepris au cours des exercices biennaux précédents, seront poursuivis (principalement par le biais de ressources extrabudgétaires):
  - Etude intégrale des Routes de la soie Routes du dialogue : les efforts seront concentrés sur la diffusion des résultats du Projet et leur évaluation. Diverses publications, des films, des cartes et des matériels éducatifs sont prévus, ainsi que l'organisation d'un Festival UNESCO des Routes de la soie. Quant à l'évaluation du matériel scientifique généré par le Projet, elle sera menée par le Comité consultatif en collaboration avec le CIPSH, les comités nationaux des Routes de la soie et les commissions nationales des pays concernés. Un soutien sera également apporté, principalement par le biais de ressources extrabudgétaires, à des programmes internationaux de recherche et au renforcement du réseau d'institutions scientifiques des Routes de la soie.
  - Espaces du Baroque : il est prévu de publier un Atlas de la culture baroque en quatre volumes et de mettre en place une banque de données sur le patrimoine baroque mondial de 40 pays, qui servira à la réalisation de trois vidéodisques interactifs de haute définition. Des contributions d'autres sources de financement sont attendues.
  - Monde maya : les activités seront axées sur la préservation du patrimoine maya et le développement culturel des populations d'origine maya ; elles viseront en outre à promouvoir le développement des communautés locales, par le biais notamment du tourisme culturel, en étroite association avec des projets financés par le PNUD.
  - Plan Arabia : ce plan s'efforce de mobiliser des institutions scientifiques et culturelles de toutes les régions du monde aux fins de promouvoir, par des actions conjointes, une meilleure connaissance aussi bien du patrimoine culturel arabe que de la culture arabe contemporaine.
  - Contribution de la culture arabe aux cultures ibéro-américaines via l'Espagne et le Portugal ACALAPI : la première phase du projet s'achèvera en 1995 avec la publication d'un ouvrage réunissant les contributions des meilleurs experts dans les domaines d'étude couverts par ce projet. Les travaux préparatoires de la deuxième phase, consacrée au développement des échanges interculturels, seront mis en route avec l'établissement d'une banque de données des principaux instituts intéressés à ces échanges.

Par ailleurs, un nouveau projet, la Route de l'esclave, sera lancé au cours de cet exercice biennal, en collaboration étroite avec les Etats concernés. Ce projet vise surtout le développement d'une coopération interculturelle Sud/Sud et Sud/Nord, d'une part entre les pays africains et les communautés de la diaspora noire, hier victimes de la traite négrière, et, d'autre part, entre ces pays et communautés et les pays industrialisés. Dans un premier temps, il est envisagé d'élaborer un thésaurus des documents et études disponibles.

### III.2.2 : Création artistique et droit d'auteur

- Un double programme de bourses, complémentaire de celui du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), sera mis en place : d'une part, des voyages d'études, qui auront été négociés avec un réseau d'institutions d'accueil, seront offerts à une cinquantaine d'artistes femmes ou jeunes ; d'autre part, un nombre restreint d'artistes émérites (parmi lesquels on veillera à assurer une bonne représentation de femmes) seront sélectionnés pour bénéficier de "bourses de résidence" afin de réaliser une création originale dans leur discipline respective.
- Trois types d'action sont envisagés à cet effet : des travaux de recherche ; la diffusion d'informations et des actions de formation et de promotion. En matière de recherche, des enquêtes approfondies sur la situation des artistes seront lancées dans les pays du monde arabe et en Amérique latine et dans les Caraïbes (suite au travail similaire déjà entrepris en 1990-1992 pour les autres régions), et des études prospectives sur l'évolution du statut social et économique des artistes dans un monde en mutation technologique seront élaborées. Un rapport sur l'état de l'application de la recommandation relative à la condition de l'artiste dans les Etats membres sera préparé en vue de l'organisation, pendant l'exercice 1996-1997, d'une réunion intergouvernementale sur la mise en oeuvre de la recommandation et ses perspectives. Un réseau d'échange d'informations sera créé aux niveaux régional et international en coopération avec les ONG spécialisées. Enfin, dans le cadre des chaires UNESCO intéressées, des sessions d'études et d'information sur la condition de l'artiste seront organisées.
- UNESCO continuera par ailleurs d'encourager la création artistique contemporaine en s'associant, par le biais de subventions ou de contrats, aux activités des différentes ONG, internationales ou régionales, compétentes dans le domaine (en particulier l'Association internationale des arts plastiques AIAP, le Conseil international de la musique CIM, l'Association internationale des critiques d'art AICA, l'Institut international du théâtre IIT, le Pen International, le Conseil international du cinéma et de la télévision CICT).
- Des cours de formation seront organisés aux niveaux régional et sous-régional à l'intention des divers utilisateurs du droit d'auteur (tels que : créateurs, éditeurs, diffuseurs, autorités judiciaires et douanières, etc.). Les actions engagées pour encourager l'introduction du "Programme d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins" à l'université seront poursuivies, notamment dans les pays en développement (publication d'un Manuel de base, mise à jour et diffusion d'une Bibliographie universelle de la doctrine en matière de droit d'auteur, etc.).

### III.2.3: Le livre et la lecture

Quelque 25 cours de formation seront par ailleurs organisés, aux niveaux régional et sousrégional, sur les méthodes d'incitation à la lecture et sur les techniques de production, d'édition et de distribution de livres, principalement de livres scolaires et de livres pour enfants. On s'intéressera tout particulièrement aux pays les moins avancés, ainsi qu'à la formation en cours d'emploi de femmes professionnelles du livre et de l'animation à la lecture.

### **COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

- Des crédits ont été prévus à cet effet au titre de chacun des sous-programmes pour des activités en amont relatives aux études sectorielles, aux analyses et à la formulation ou reformulation des stratégies nationales, aux services consultatifs aux Etats membres et à l'évaluation de leurs besoins, à l'identification et la formulation de projets, ainsi qu'à l'appui technique à la conception et à l'exécution de projets dans les domaines suivants :
  - projets s'inscrivant dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel ;
  - conservation de sites archéologiques ; création et amélioration des musées, évaluation de monuments et de sites, protection de sites historiques, notamment de médinas ;
  - sauvegarde, revitalisation, diffusion et promotion des traditions culturelles ;
  - identités culturelles et dialogue interculturel ;
  - création artistique et législation relative au droit d'auteur ;
  - promotion du livre et de la lecture.

# Champ majeur de programme IV

# LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET L'INFORMATIQUE AU SERVICE DE L'HUMANITE

# IV.1.1 : Libre circulation de l'information, indépendance et pluralisme des médias

1996 ; il comportera, outre des données statistiques, des études sur les nouvelles tendances des technologies de l'information et de la communication et sur leur impact sur le travail des professionnels des médias et sur la société en général. En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), et en se fondant sur les résultats de l'étude conjointe sur les tarifs de télécommunications entreprise en 1992-1993, des activités seront menées en vue d'améliorer l'accès aux services télé-informatiques et le transfert de données dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Une attention particulière sera également apportée à l'informatisation des alphabets non latins.

# IV.2.1 : Renforcement des capacités de communication dans les pays en développement

### 04205 Trois types d'actions sont prévus :

- le renforcement des institutions universitaires et des établissements de formation : priorité sera donnée à la création de nouvelles chaires UNESCO dans divers domaines de la communication et à des programmes d'échanges de formateurs dans le cadre d'UNITWIN; une étude de faisabilité sera par ailleurs entreprise en vue de créer un réseau d'écoles de journalisme associées à l'UNESCO;
- l'élaboration de matériel didactique et l'organisation de stages ou de cours régionaux et sous-régionaux portant notamment sur la gestion des entreprises des médias et l'application des technologies modernes; priorité sera donnée à la formation des professionnels des médias nouvellement indépendants, et tout particulièrement des femmes;
- l'établissement d'un fonds alimenté par les industries des médias pour financer la participation de spécialistes des pays en développement, d'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats membres aux grandes réunions professionnelles internationales, de manière à leur permettre de se tenir informés de l'évolution internationale dans le domaine de la communication.

### IV.2.2 : Médias communautaires, pluralisme et développement

04217 La stratégie consistera à favoriser l'établissement de mécanismes de coopération à l'échelle régionale et sous-régionale. L'UNESCO aidera à la réalisation de coproductions traitant de grands thèmes liés au développement (alphabétisation, environnement, etc.) et à la construction d'une paix fondée sur les droits de l'homme et la démocratie. Ces projets seront conçus en étroite association avec des activités inscrites au titre d'autres champs majeurs de

programme ou menées par des organisations du système des Nations Unies. Par ailleurs, dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, une réflexion sera menée sur la place de la culture, de l'éducation et de la science dans les programmes des médias électroniques ; à cet effet, un dialogue sera organisé à l'échelle internationale entre dirigeants de radios et de télévisions, responsables nationaux des politiques culturelles et éducatives, représentants des milieux culturels et éducateurs.

#### PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION

D4308 La conception, l'élaboration et l'expérimentation d'une méthodologie générale et de programmes d'enseignement incorporant de nouvelles méthodes de formation d'éducateurs dans le domaine de l'information (archives et services de bibliothèque et d'information) se feront en étroite collaboration avec la Fédération internationale d'information et de documentation (FID) et en des lieux déterminés. Conjointement avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la FID, le Conseil international des archives (CIA) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), il sera organisé régulièrement des stages de formation sur les applications des logiciels CDS/ISIS et IDAMS ainsi que sur l'information pour la prise de décision, les systèmes d'information relatifs aux sciences de la terre, la commercialisation et les technologies nouvelles de la communication et de l'information. Un appui financier sera apporté pour l'organisation de cours de niveau avancé en sciences de l'information ainsi que d'un atelier de formation sur l'informatisation de la documentation et des archives de petites entreprises de presse, organisé conjointement pour les trois programmes du champ majeur de programme IV.

- Deux ou trois séminaires régionaux consacrés au rôle des bibliothèques dans l'éducation permanente seront organisés à l'intention des membres du Réseau de bibliothèques associées de l'UNESCO (UNAL) en coopération avec le Système des écoles associées de l'UNESCO. Des études seront entreprises et des directives élaborées en vue de renforcer les services de bibliothèque des Etats membres dans des domaines tels que la création de réseaux de bibliothèques et les modalités de jumelage de bibliothèques. Les activités porteront également sur les accords de jumelage entre bibliothèques de pays en développement et sur la mobilisation des commissions nationales en vue de susciter de nouvelles adhésions à l'UNAL. Afin de contribuer aux travaux de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, on explorera le rôle des bibliothèques au service de l'éducation dans un environnement technologique en évolution.
- O4314 En coopération avec le Réseau international d'accès aux publications scientifiques (INASP) et l'International Book Bank (IBB), les programmes internationaux de dons de livres et de périodiques seront encore renforcés. Les services régionaux de communication documentaire seront consolidés, principalement par des activités de formation. Des services de communication documentaire seront fournis à un certain nombre d'universités et de bibliothèques de recherche dans les pays les moins avancés, en Afrique et dans les petits Etats insulaires. Des directives concernant la gestion des publications officielles dans le nouvel environnement informationnel seront élaborées.

#### **INFORMATIQUE**

O4404 La formation de spécialistes se fera par des cours régionaux ou sous-régionaux ainsi que par leur participation à des travaux de recherche en informatique et à des processus de production ou d'adaptation de matériels et de logiciels. Une formation de courte et moyenne durée sera en outre dispensée aux techniciens et aux utilisateurs, afin de les faire participer à la mise en

place et à l'exploitation de systèmes informatiques. Dans ce contexte, un soutien sera apporté à l'atelier de formation régional sur l'informatisation des petites entreprises de presse en Asie.

D4405 En vue d'introduire l'enseignement de l'informatique dans la formation technique et professionnelle au niveau secondaire et postsecondaire, des projets pilotes seront mis en oeuvre dans les pays en développement, notamment les moins avancés, afin d'élaborer des méthodologies, adapter les programmes, mettre en place les structures et les équipements d'enseignement appropriés. En outre, des campagnes de sensibilisation des décideurs et des éducateurs concernés auront pour objet d'introduire l'informatique dans les différents cycles d'enseignement.

La mise en œuvre d'INFORMAFRIQUE - stratégie de coopération régionale visant à développer l'informatique et à l'introduire dans les systèmes éducatifs - sera poursuivie en relation avec le Programme "Priorité Afrique" et avec les activités menées au titre du champ majeur de programme II. De nouvelles initiatives seront prises pour généraliser la formation des éducateurs, des spécialistes de production de logiciels, du personnel de maintenance et de gestion des institutions académiques. D'autres stratégies régionales et des projets coopératifs seront envisagés pour répondre aux besoins de chaque région et pour favoriser l'échange d'expériences. Enfin, un soutien sera apporté à la préparation de la deuxième conférence internationale "Education et informatique".

# Programme intergouvernemental d'informatique (PII)

Un soutien sera apporté à l'exécution d'une cinquantaine de projets sélectionnés par le Bureau du Comité intergouvernemental du PII (40 nouveaux projets et 10 mis en route lors de l'exercice précédent) dont les priorités sont : la formation à l'informatique et par l'informatique, le développement de logiciels, la mise en place de réseaux informatiques, la recherche-développement, les politiques et stratégies en matière d'informatique. Le Comité intergouvernemental lors de sa cinquième session examinera le suivi des projets et dressera le bilan des actions entreprises au titre du Programme.

Les réseaux régionaux pour l'échange d'informations entre les institutions spécialisées en informatique seront progressivement consolidés, grâce à des activités de formation et à la fourniture d'équipement; ce sera le cas des réseaux RINAF (Afrique), RINAS (Etats arabes), RINEE (Europe centrale et orientale), RINSCA et RINSEAP (Asie), RCII (Amérique latine et Caraïbes).

#### COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

O4501 La coopération avec les Etats membres et les sources de financement sera renforcée, en particulier les activités d'amont, l'identification et la formulation des projets, ainsi que les services consultatifs et l'appui technique pour leur conception et leur exécution, de façon à offrir, au niveau des pays, un soutien technique optimal aux activités relevant du champ majeur de programme IV. Les crédits prévus au titre des sous-programmes pertinents sont les suivants :

- renforcement des capacités de communication et développement des infrastructures nécessaires au fonctionnement de médias indépendants ; production endogène et échange de programmes aux niveaux national, régional et international ; adaptation des nouvelles technologies de la communication aux projets de médias communautaires, en particulier stations de radio et journaux locaux ; soutien aux initiatives féminines dans le domaine de la production de programmes et aux projets médiatiques conçus pour et par des femmes ;

- développement des services d'information (approche nationale de la formulation des politiques d'information, de la planification et de la formation des effectifs, et du développement des infrastructures en matière d'archives, de bibliothèques et de services d'information spécialisée); soutien aux efforts déployés, conformément à son mandat, par le Conseil intergouvernemental du PGI pour solliciter des contributions volontaires et accroître ses ressources extrabudgétaires en vue d'étendre ses activités;
- préservation du patrimoine des archives et des bibliothèques, développement des bibliothèques en relation avec les stratégies d'éducation et d'alphabétisation et accès dans le monde entier à la littérature scientifique ;
- renforcement des capacités en matière d'informatique, et notamment éducation et formation en informatique et par l'informatique, conception et production de logiciels, et mise en place de réseaux, en particulier dans les pays les moins avancés.

# Champ majeur de programme V

# SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES : CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT, A LA PAIX, AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA DEMOCRATIE

# V.1 - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, RECHERCHE ET INFORMATION

Les deux grands axes de ce programme sont, d'une part, le renforcement des capacités institutionnelles en sciences sociales, notamment des moyens de recherche et de formation dans les pays en développement, et le resserrement de la coopération dans ce domaine par des réseaux internationaux et régionaux spécialisés; d'autre part, la mise en place du Programme international de recherche en sciences sociales intitulé "Gestion des transformations sociales" (MOST), entreprise majeure visant à encourager la recherche internationale comparative et le transfert de l'information scientifique en vue de la formulation des politiques de développement. Certaines activités lancées au cours des exercices biennaux antérieurs et concernant les établissements humains, les migrations et les questions relatives à la famille, qui sont complémentaires des travaux réalisés dans le cadre de MOST, figurent aussi dans ce programme. Une attention particulière sera prêtée à la préparation de la contribution de l'UNESCO au Sommet mondial pour le développement social (1995); l'accent sera mis à cet égard sur la conception, dans les domaines de compétence de l'Organisation, de stratégies visant à promouvoir un développement humain durable.

# V.1.1: Développement institutionnel des sciences sociales et humaines

- Quatre à cinq chaires UNESCO en sciences sociales seront créées dans deux régions; elles seront reliées entre elles au sein d'un réseau interuniversitaire (en liaison avec le projet UNITWIN). Dans ce cadre, des conférences et des cours dans les disciplines et sur les méthodes de base des sciences sociales seront organisés et des matériels didactiques appropriés seront élaborés et diffusés, en particulier au moyen du réseau des chaires UNESCO.
- D'UNESCO contribuera au développement des capacités scientifiques et institutionnelles en renforçant la coopération entre les réseaux internationaux et régionaux d'institutions spécialisées et en apportant un soutien à des séminaires de formation et à la recherche comparative. La coopération avec le Conseil international des sciences sociales (y compris la subvention qui lui est allouée) sera poursuivie, de façon à promouvoir le développement international de ces sciences et à garantir la participation des institutions et des réseaux spécialisés des pays en développement à la mise en oeuvre des activités de l'UNESCO.
- O5106 Au niveau régional, un projet visant à renforcer les capacités en sciences sociales des universités noires d'Afrique du Sud sera entrepris ; une conférence régionale évaluera les besoins et élaborera un programme de coopération en sciences sociales dans les Etats arabes ; en Asie et dans le Pacifique, une série de séminaires nationaux de formation seront organisés ; la coopération paneuropéenne en sciences sociales sera intensifiée au moyen d'un réseau des centres nationaux de rechercne ; dans les pays d'Asie centrale membres de la CEI, une chaire UNESCO en sciences sociales itinérante sera créée et des programmes d'enseignement des sciences sociales seront mis au point.

- O5107 La Revue internationale des sciences sociales (RISS) (trimestrielle) continuera d'être publiée dans les six langues officielles de l'Organisation; sa politique éditoriale aura pour principal objectif d'informer sur l'état des connaissances dans les disciplines et de traiter de thèmes en rapport avec les domaines d'action prioritaires de l'Organisation.
- Un soutien sera également apporté aux réseaux régionaux et sous-régionaux d'information et de documentation; un répertoire des spécialistes et institutions d'Afrique australe dans le domaine des sciences sociales sera établi; une étude de faisabilité visant la mise en place d'un Réseau d'information d'Asie et du Pacifique pour les sciences sociales (APINESS) sera entreprise.
- Une enquête sur les besoins en matière de données en sciences sociales sera effectuée dans deux pays, situés l'un en Europe orientale et l'autre en Asie centrale, et un modèle de centre d'archivage des données électroniques, conçu surtout en fonction des besoins des pays en développement, sera mis au point. Un appui sera apporté à la mise en place d'un service de données numériques permettant d'accéder aux sources internationales de données. Des protocoles et des principes directeurs relatifs à l'échange des données dans le cadre des recherches internationales menées en coopération seront élaborés et diffusés.
- 05111 Le subvention accordée au Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales (CIDSS) sera maintenue, et l'accent sera mis sur le développement des infrastructures et des réseaux, en particulier dans les régions en développement, et sur la poursuite de la publication de la *Bibliographie internationale des sciences sociales*.

# V.1.2: La recherche en sciences sociales et ses applications aux transformations sociales, à la population et au développement humain

- De principal objectif du programme MOST sera de promouvoir les recherches internationales comparatives utiles pour l'élaboration des politiques et le transfert aux décideurs des informations résultant de ces recherches. Il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil intergouvernemental les thèmes de recherche suivants: les villes, lieux de transformation sociale accélérée, y compris les questions relatives aux migrations; la gestion du changement dans les sociétés multiculturelles et multi-ethniques; la gestion locale et régionale des transformations économiques, technologiques et environnementales. La présentation de propositions de projets venant de toutes les régions sera activement encouragée. Six à huit projets de recherche seront mis en route au cours de l'exercice biennal. Un système de suivi informatisé sera mis en place afin d'identifier les lacunes des recherches en cours et d'ajuster en conséquence les priorités du programme MOST.
- 105118 Les tendances qui se font jour dans les courants de migration seront analysées au moyen d'études de cas menées dans diverses régions. Les études porteront avant tout sur le contexte économique, démographique et socioculturel des migrations, y compris les questions ethniques, dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil. Une série d'études sera publiée sous le titre : Migrant Women : Emerging Trends, Major Issues and Policies (Femmes migrantes : nouvelles tendances, principaux problèmes et politiques) en tant que contribution à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes.
- O5119 L'UNESCO s'efforcera de renforcer l'échange d'informations et la coordination entre les organisations non gouvernementales intéressées à la célébration de l'Année internationale de la famille (1994). Une synthèse des études concernant la structure et les fonctions de la famille servira de base à l'élaboration d'un ensemble de recommandations à l'adresse des décideurs, politiques et économiques. Une réunion internationale sera notamment organisée pour éclairer

l'impact réel des législations relatives à la famille. Des modules de formation seront également consacrés à ces questions dans le cadre des chaires UNESCO en matière de population.

- O5120 Sur la base des résultats du premier Congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement (UNESCO-FNUAP, Istanbul, 1993), l'UNESCO contribuera à la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement qui sera organisée au Caire (Egypte) en 1994 par l'Organisation des Nations Unies et participera à cette conférence.
- Une contribution de la plus haute qualité devrait être apportée au Sommet mondial pour le développement social qui doit être convoqué par les Nations Unies en 1995. Tout en participant activement aux mécanismes interinstitutions de coordination, l'UNESCO renforcera sa coopération avec la communauté scientifique ainsi qu'avec les organisations compétentes regroupant divers acteurs sociaux et décideurs. Des études comparatives, des réunions régionales et un forum international chercheront à élaborer des stratégies et des politiques sociales visant à enrayer la marginalisation, l'exclusion sociale et la discrimination et à permettre aux citoyens de participer au développement durable.

# V.2 - PAIX, DROITS DE L'HOMME, DEMOCRATIE ET ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Toutes les activités prévues au titre de ce programme sont destinées à apporter une 05202 contribution directe à l'édification d'une "culture de paix", élément essentiel - pour ne pas dire but ultime - de "l'Agenda pour la paix" élaboré par le Secrétaire général de l'ONU. Cette entreprise est fondée principalement sur la recherche de méthodes efficaces de prévention et de gestion des conflits, la promotion de la compréhension interculturelle et de la tolérance, la protection, le respect et le développement des droits de l'homme, la consolidation de la démocratie dans le monde et l'élimination de toutes les formes de discrimination - en particulier les discriminations dont sont victimes les femmes, mais aussi les minorités culturelles, nationales, ethniques et religieuses. Eu égard à la "pertinence de la mission éthique de l'UNESCO", soulignée par le Conseil exécutif, les activités de ce programme ont été substantiellement renforcées, surtout en ce qui concerne les recherches orientées vers les politiques, la coopération avec les réseaux nationaux, régionaux et internationaux spécialisés, la diffusion d'instruments normatifs appropriés et la mise au point de nouveaux programmes et matériels d'éducation et de formation. Un accent nouveau a été mis sur la contribution que l'UNESCO peut apporter, par l'éducation, la formation et le renforcement des capacités institutionnelles, à l'édification d'une société non raciale, équitable et démocratique dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid.

# V.2.1 : Recherche en vue de la promotion de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie

Les activités relatives à une "culture de paix" seront axées sur l'identification des valeurs communes pouvant servir de fondement à une telle culture, l'analyse des modèles de comportement rendant possible la non-violence et l'étude des "images de l'ennemi" existant dans différentes régions ainsi que les mesures à prendre pour supprimer ces images. Un atelier international étudiera les moyens de renforcer la contribution des dirigeants religieux, des médias, des organisations non gouvernementales, des "jeunes bâtisseurs de la paix" et autres partenaires à une culture de paix; les résultats de cet atelier seront largement diffusés au moyen des réseaux spécialisés.

- Use études sur le règlement des conflits seront centrées en particulier sur l'analyse des sources des conflits et de la violence (ethniques, culturelles, sociales, religieuses, linguistiques), la recherche de méthodes efficaces de prévention des conflits sociaux, y compris des indicateurs d'alerte rapide appropriés, et l'étude des aspects non militaires de la sécurité internationale. Un groupe de spécialistes établira un rapport qui sera publié dans la collection *UNESCO Studies on Peace and Conflict.* Les efforts de systématisation des échanges d'information entre institutions et centres de recherche sur la paix et les conflits seront poursuivis en vue de créer un réseau de partenaires sûrs qui oeuvrent en faveur d'une culture de paix.
- Deux ou trois projets pilotes viseront à créer un climat propice à la réconciliation dans les pays qui ont été déchirés par la guerre ou des affrontements intérieurs, ou bien où des conflits pourraient surgir, et dans lesquels l'ONU a mené ou mène des opérations de maintien de la paix. Des équipes composées de membres de toutes les parties au conflit travailleront à des projets locaux de reconstruction, principalement dans le domaine de l'éducation, en vue de faciliter la transition de la guerre à la paix. On s'efforcera d'associer à ces projets des soldats démobilisés, ainsi que des jeunes et des femmes. Ces projets seront essentiellement financés par des sources extrabudgétaires et seront exécutés en étroite coopération avec l'ONU et les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies.
- 05207 La réflexion sur le rôle croissant des droits de l'homme dans les relations internationales, ainsi que sur les nouvelles perspectives dans le domaine des droits de l'homme, du droit international et du droit humanitaire (comme le "droit à être assisté"une aide) sera encouragée par une série d'études et par un atelier international organisé en collaboration avec l'ONU dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Des études seront entreprises sur le contenu des droits culturels - l'accent sera mis en particulier sur la protection et la promotion de l'identité culturelle et les droits linguistiques - et un système d'indicateurs destinés à déterminer dans quelle mesure ces droits sont respectés sera élaboré. Ces indicateurs seront expérimentés dans différentes régions, une attention particulière étant portée à la situation des enfants, des femmes et des personnes appartenant à des minorités. Un inventaire des mesures prises dans différents pays et régions en ce qui concerne les droits culturels des personnes appartenant à des minorités sera établi, et la possibilité d'élaborer un instrument normatif sur ce sujet sera explorée, en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Sur la base des travaux accomplis au cours de l'exercice biennal précédent, une monographie comparative sur les libertés académiques sera établie, et des experts seront réunis en vue d'élaborer un projet de déclaration sur ce sujet.
- O5208 L'UNESCO s'efforcera de donner une nouvelle impulsion à la réflexion sur la nature de la démocratie en analysant dans le cadre d'une série d'études comparatives les valeurs communes et les institutions fondamentales sur lesquelles repose le fonctionnement des sociétés civiles démocratiques dans le monde entier. Les menaces qui peuvent peser sur la consolidation de la démocratie, comme le crime organisé, la corruption, la discrimination et l'exclusion socioculturelle et économique, seront également étudiées.
- Une attention particulière sera accordée à la relation entre démocratie, droits de l'homme et développement dans les processus de transition ou de consolidation démocratique. A ce propos, un colloque international sur les dimensions sociales et culturelles de la démocratie sera organisé en Afrique, et une série d'ateliers sur différents aspects de la démocratie sera organisée dans diverses régions, en vue de rassembler des informations sur les expériences concrètes d'instauration de la démocratie.
- Des résultats de ces études, réunions et ateliers feront l'objet d'une synthèse qui sera largement diffusée par le réseau des universités associées; ces travaux seront utilisés lors des stages de formation organisés dans le cadre des chaires UNESCO d'enseignement de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie. La coopération internationale sera encore renforcée par des activités organisées conjointement avec des organisations

intergouvernementales et non gouvernementales appropriées. Une banque de données de référence informatisées sur les principales études et institutions ainsi que sur les spécialistes dans le domaine de la démocratie dans le monde entier sera mise en place.

# V.2.2 : Education pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie

- Les activités seront fondées sur la recommandation de 1974 sur l'éducation à vocation internationale, les recommandations du Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 1989) et le Manifeste de Séville sur la violence. Les activités d'éducation et de formation destinées à promouvoir le dialogue interculturel, la compréhension mutuelle et le respect des minorités seront encouragées, en particulier dans le cadre du Système des écoles associées et du réseau d'établissements d'enseignement postuniversitaire associés à l'UNESCO, dont les chaires UNESCO d'enseignement de la paix.
- Sur la base d'une étude comparative des expériences novatrices dans le domaine de l'éducation culturelle et interculturelle, réalisée en collaboration avec le Bureau international d'éducation (BIE), des principes directeurs seront définis, dans le cadre de projets nationaux et régionaux, pour l'élaboration de matériels d'enseignement traitant des questions interculturelles. Ces principes seront appliqués à l'élaboration de certains programmes d'enseignement dans le cadre du Système des écoles associées. En tant que contribution à la Décennie mondiale du développement culturel, des campagnes régionales seront lancées pour encourager la diffusion, dans les établissements secondaires, d'une sélection de films exprimant les valeurs de tolérance et de paix. De nouveaux titres de la collection "Come and visit our country" destinés à initier les élèves et étudiants aux convictions et aux coutumes d'autres peuples et d'autres cultures seront publiés et diffusés dans le cadre du Système des écoles associées.
- La coopération avec le réseau spécialisé d'institutions s'occupant de l'éducation pour la paix et de l'étude des conflits, ainsi qu'avec les chaires UNESCO dans ce domaine, sera renforcée et une réunion des directeurs nationaux du réseau sera organisée. De nouvelles chaires UNESCO seront créées en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe centrale et orientale. Un prototype de programme d'enseignement de la paix au niveau universitaire sera mis au point et un cours régional de formation consacré aux méthodes de règlement des conflits sera organisé.
- Corganisation poursuivra ses efforts en vue de mettre sur pied un système complet de formation et d'éducation pour les droits de l'homme et la démocratie, englobant tous les niveaux de l'éducation et s'adressant à divers groupes cibles (enfants, spécialistes, groupes professionnels particuliers, décideurs). Ces activités seront fondées sur les normes internationalement admises en matière de droits de l'homme et viseront à transmettre les valeurs démocratiques et les connaissances relatives au fonctionnement des institutions démocratiques, ainsi que des exemples d'expériences réussies d'édification de la démocratie. Une attention particulière sera portée aux facteurs culturels juridiques et institutionnels qui sous-tendent le fonctionnement des démocraties pluralistes. Une série de cours au niveau de l'enseignement supérieur et de cours de recyclage seront organisés à l'intention des groupes professionnels associés au fonctionnement des institutions démocratiques et en particulier des personnes occupant des postes de responsabilité dans la fonction publique ou chargées d'organiser les élections.
- De nouvelles chaires UNESCO d'enseignement et de formation dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie seront créées pour renforcer le réseau existant. La coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées et les réseaux concernant les droits de l'homme, en particulier avec le Centre

pour les droits de l'homme de l'ONU, favorisera l'échange d'expériences et la diffusion d'informations et de documentation.

- Un rapport de synthèse sur l'élaboration des programmes d'enseignement, la formation des enseignants et les innovations dans le domaine de l'éducation à vocation internationale sera rédigé, en tant que contribution à la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation (1994), au cours de laquelle une réunion d'experts gouvernementaux sera organisée en vue de déterminer dans quelle mesure il y a lieu de réviser la recommandation de 1974 sur l'éducation à vocation internationale. Pour donner suite à cette Conférence et au Congrès international de Montréal, un groupe consultatif de spécialistes sera chargé de préparer, si nécessaire, la révision de la recommandation et de suivre l'exécution d'un plan d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie.
- O5220 Cette approche intégrée s'appuiera sur des prototypes de programmes d'enseignement et de matériels didactiques faisant appel aux technologies audiovisuelles et informatiques, destinés à être utilisés tant dans l'éducation formelle que non formelle. Les matériels seront mis au point dans le cadre d'ateliers et de projets pilotes dans les différentes régions. On s'intéressera à l'utilisation de l'enseignement des langues comme moyen de transmettre des messages sur l'édification de la paix ; un manuel proposant des principes directeurs en matière de communication des valeurs de paix (LINGUAPAX) sera mis au point et expérimenté dans différents pays et régions, dans le cadre du Système des écoles associées. Les Etats membres seront encouragés à organiser des consultations bilatérales ou multilatérales en vue de réviser les manuels scolaires, particulièrement après un conflit, en appliquant les critères méthodologiques élaborés au cours du précédent exercice biennal.
- Le réseau des Ecoles associées sera élargi le nombre des pays passera de 114 à environ 125 pays et celui des établissements de 2.800 à environ 3.100 établissements afin d'assurer une plus vaste couverture internationale et une représentation plus équilibrée des zones urbaines et des zones rurales; des ateliers sous-régionaux de formation destinés aux coordonnateurs nationaux du Système des écoles associés seront organisés en vue de définir de nouvelles priorités et orientations pour l'éducation et la formation, dans le but d'améliorer l'efficacité du Système face aux enjeux que représentent aujourd'hui la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Des opérations de jumelage d'écoles serviront à promouvoir le nouveau programme Nord/Sud de dialogue et d'appui. La mise en oeuvre du système des universités associées, dans le cadre du projet UNITWIN, sera renforcée et ce système sera utilisé, conjointement avec celui des Ecoles associées, pour expérimenter et diffuser de nouveaux contenus et programmes d'enseignement.

#### V.2.3: Lutte contre toutes les formes de discrimination

Pour faire face à la nouvelle vague de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'autres formes de discrimination, des efforts particuliers seront faits pour, d'une part, assurer une large diffusion du contenu des instruments normatifs internationaux adoptés pour lutter contre la discrimination et, d'autre part, identifier et analyser les origines, les formes et les expressions de la discrimination dans les sociétés contemporaines. Une attention particulière sera portée à la prévention de la discrimination dans les domaines de l'éducation et de la culture. Une série de brochures clarifiant les normes fondamentales en matière de prévention et d'élimination de la discrimination et décrivant comment elles sont appliquées dans différents pays et régions seront publiées. Un rapport sur la mise en œuvre par les Etats membres de la Déclaration de l'UNESCO de 1978 sur la race et les préjugés raciaux sera aussi établi. Dans le cadre des activités relatives à l'Année des Nations Unies pour la tolérance (1995), des ateliers régionaux consacrés à la prévention de la discrimination seront organisés, de même

qu'une réunion internationale sur les sources et la prévention des formes extrêmes du nationalisme, de la xénophobie et du racisme.

- Une étude portant sur "Les enfants des rues en Afrique" et une série d'études sur les enfants appartenant aux groupes défavorisés (minorités, refugiés, migrants, etc.) seront menées et des cours de formation seront organisés à l'intention des travailleurs sociaux, en coopération avec l'UNICEF et des organisations non gouvernementales compétentes. Des efforts seront également faits pour promouvoir, au moyen d'ateliers de formation internationaux et régionaux, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant parmi les groupes professionnels spécialement appelés, de par leurs fonctions, à l'appliquer enseignants, juges, membres des services de police, etc.
- Les activités visant à promouvoir le principe d'égalité comprennent des programmes de recherche et de formation, ainsi que la coopération avec les réseaux d'organisations non gouvernementales. Un soutien sera apporté notamment à l'Institut des femmes de la Méditerranée de Valence (Espagne), à l'Université d'été des femmes de la mer Noire (Bucarest) et au "Collectif 95 Maghreb Egalité", en vue de promouvoir la ratification et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un répertoire des institutions et des spécialistes qui s'occupent de la condition des femmes en Afrique sera également publié.
- Les activités visant à mettre les femmes en mesure d'agir prendront la forme de séminaires et de groupes de formation portant sur la mutation en cours du rôle économique des femmes. L'accent sera mis en particulier sur l'impact des transformations économiques agraires sur les femmes en milieu rural, ainsi que sur les conséquences sociales de la transition vers l'économie de marché sur les femmes et la famille dans les zones urbaines. Le réseau international de recherche et d'action en faveur des femmes travaillant dans le secteur informel sera élargi. De nouveaux réseaux sous-régionaux englobant les pays où l'économie est en phase de transition seront créés dans différentes régions, dont l'Europe de l'Est, et un programme Nord/Sud d'échanges et de formation à l'intention des responsables d'associations féminines sera mis en oeuvre. Des colloques interrégionaux sur les femmes et la démocratie seront organisés dans des pays arabes et d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'entre des pays d'Europe et d'Amérique latine.
- UNESCO à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes "Paix, égalité et développement" (Beijing, 1995) comportera notamment : l'organisation d'un forum international réunissant des spécialistes, des représentants des mouvements associatifs et des décideurs ; la présentation d'une exposition au forum des organisations non gouvernementales ; l'organisation de tables rondes en marge des travaux de la Conférence ; et la diffusion d'informations sur la situation des femmes dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

# ☐ Projet spécial : Contribution à l'édification d'une société démocratique, non raciale et libérée de l'apartheid en Afrique du Sud

- O5303 Ce projet sera mis en oeuvre en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'Unité africaine et le Secrétariat du Commonwealth. L'UNESCO développera ses activités en Afrique du Sud même, en élargissant son réseau de coopération avec les instituts de recherche, les universités et les associations civiques.
- 05305 L'UNESCO encouragera les recherches destinées à identifier les principaux foyers de cristallisation des conflits interethniques ainsi que le type d'interventions d'ordre culturel ou éducatif ou institutionnel qui pourraient aider à désamorcer ces conflits. Ces travaux seront relayés et diffusés par le biais notamment des chaires UNESCO sur la

# paix, les droits de l'homme et la démocratie qu'il est envisagé d'établir en Afrique du Sud.

- Les spécialistes et les organismes s'occupant de droits de l'homme en Afrique du Sud seront organisés en réseaux et participeront à des activités de formation ayant trait au fonctionnement des institutions politiques démocratiques et à l'administration de la justice ; des conseils seront fournis en ce qui concerne l'action gouvernementale se rapportant aux droits de l'homme et aux droits civiques, aux questions relatives à l'égalité entre les sexes, aux femmes et aux jeunes.
- D'autres champs majeurs de programme apporteront également leur contribution au développement du dialogue interethnique et interculturel en Afrique du Sud. Dans le cadre du sous-programme IV.2.2, l'UNESCO encouragera la réalisation de coproductions audiovisuelles destinées à lutter contre la discrimination et à promouvoir les bases de la réconciliation. Au titre du champ majeur de programme III, on s'efforcera d'identifier les priorités d'une nouvelle politique culturelle apte à favoriser la diversité des expressions culturelles, en particulier, chez les exclus d'hier, celles des femmes et des jeunes. Une assistance pourra être apportée à la création de centres culturels multiethniques, associant culture et éducation ; à la transformation des musées et à la mise en valeur de leur fonction éducative ; à l'élaboration d'outils de référence à usage pédagogique (comme la réalisation d'un atlas culturel de l'Afrique du Sud), etc.
- UNESCO s'efforcera de jeter les bases d'un grand projet éducatif destiné à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et à améliorer les qualifications et la formation des nouveaux cadres sud-africains. Un programme sera lancé en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur pour évaluer les besoins et les priorités en matière de recherche et de formation, en vue d'améliorer les formations de spécialistes et de cadres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et les programmes d'enseignement s'y rapportant. Ces activités seront réalisées au titre de divers sous-programmes des différents champs majeurs de programme.
- Au titre du sous-programme I.2.4, des missions d'évaluation des besoins et de conseils en matière d'action gouvernementale seront entreprises en vue de contribuer à la reconstruction du système éducatif dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid, notamment par la formation de gestionnaires et de planificateurs de l'éducation, l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement et la réforme des programmes de formation pédagogique.
- Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, au titre du sous-programme II.1.1, des efforts particuliers seront mis en œuvre pour renforcer la participation des scientifiques sudafricains aux travaux d'associations et de réseaux scientifiques tels que le Réseau africain d'institutions scientifiques et techniques, la Panafrican Union on Science Teaching et l'African Network of Science and Technological Management.
- O5311 Au titre du champ majeur de programme III, une assistance pourra être apportée à la mise en place de nouvelles filières de formation des personnels du développement culturel ainsi qu'au perfectionnement des artistes et des artisans et on s'efforcera de promouvoir la mise en oeuvre de la recommandation concernant le statut de l'artiste.
- Dans le domaine de la communication, des activités entreprises au titre des sous-programmes IV.1.1, IV.2.1 et IV.2.2 viseront à renforcer la liberté de la presse et le pluralisme des médias par l'amélioration de la législation. On consacrera un effort particulier à la formation des professionnels des médias, en veillant à donner aux femmes les moyens de jouer le rôle qui leur revient dans ce domaine. Une assistance sera également fournie aux radios et aux journaux communautaires, y compris sous forme de contributions destinées à améliorer la production de programmes et les équipements.

Dans le domaine des sciences sociales, des activités seront entreprises au titre du programme V.1.1 pour renforcer les capacités en sciences sociales, en l'occurrence par l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement et la formation de jeunes chercheurs dans des universités d'Afrique du Sud.

# Philosophie et éthique

- Des conférences et des débats publics seront organisés, au Siège et hors Siège, sur des sujets tels que l'éthique et le droit international, la problématique du "droit d'ingérence" et de l'assistance humanitaire, etc. Les débats seront conçus en collaboration avec des médias, afin que leurs résultats bénéficient d'une plus large audience. L'UNESCO collaborera à la publication d'ouvrages synthétisant l'état de la recherche et les positions des divers courants de pensée sur des questions actuelles de nature philosophique et éthique, par exemple en développant des séries "Philosophie" dans les collections destinées à la jeunesse.
- CIPSH) et d'autres organisations internationales non gouvernementales compétentes, un soutien sera apporté au développement des capacités de recherche et de formation en philosophie, sur le plan international, régional ou national, notamment dans les pays en cours de transition démocratique. Des cursus d'éthique appliquée seront mis en place dans des institutions d'enseignement de différents niveaux. L'UNESCO continuera d'apporter son soutien à la publication de la revue *Diogène*, consacrée à des thèmes en rapport avec les programmes de l'Organisation (voir 26 C/5 approuvé, par. 05408). Un effort accru sera fait pour développer une réflexion critique sur les concepts et méthodes qui inspirent l'action de l'UNESCO, dans ses divers domaines de compétence, et pour identifier dans ses différents programmes les possibilités effectives d'une pratique interdisciplinaire.
- Un document préparatoire à la mise au point d'un instrument international pour la protection du génome humain sera élaboré. A cet effet, une large consultation sera menée auprès des Etats membres, des organisations gouvernementales et internationales non gouvernementales ainsi que des milieux intéressés en vue de recueillir leurs opinions sur la formulation de l'instrument international envisagé. Un comité consultatif international de bioéthique aura pour tâche d'analyser les résultats de cette consultation et de faire des recommandations sur la nature de l'instrument international (déclaration, recommandation ou convention). Ces activités seront menées en étroite liaison avec celles qui, dans le champ majeur de programme II, concernent le génome humain.
- Un réseau d'instances compétentes en matière de bioéthique sera créé afin de favoriser les échanges d'information, d'expérience et, le cas échéant, de personnel ; il permettra également de mieux saisir la diversité des perceptions culturelles relatives aux questions de bioéthique ainsi que les domaines de convergence. Il est prévu aussi d'organiser un centre d'échange d'information en vue de diffuser les données et la documentation pertinentes, de créer deux chaires UNESCO de bioéthique et de parrainer des jumelages entre institutions d'enseignement et de recherche impliquées dans la bioéthique (en collaboration avec d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé, la Commission des communautés européennes, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains).
- O5407 Suite aux résolutions pertinentes de la Conférence générale et de l'Assemblée générale des Nations Unies, un plan d'action sera mis au point en vue d'assurer une contribution marquante de l'UNESCO à la célébration de cette année internationale. Il est prévu, en particulier, d'élaborer un projet de déclaration sur la tolérance, en concertation avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes ainsi qu'avec la participation de personnalités de grand renom. On mobilisera les communautés intellectuelles et scientifiques

(au moyen de colloques régionaux, de consultations de spécialistes, etc.) pour examiner les nouvelles formes de violence et de discrimination, ainsi que les moyens d'assurer la coexistence intercommunautaire et interculturelle et de promouvoir un esprit de tolérance. Une conférence sur la tolérance sera organisée aux Etats-Unis en 1995, en coopération avec le Centre Simon Wiesenthal et les Nations Unies. Le colloque d'inauguration, en 1995, du nouveau Centre des sciences de l'homme à Byblos, Liban, sera également consacré à ce thème. Des expositions, des publications destinées au grand public sont en outre prévues. Diverses initiatives viseront à encourager les jeunes à s'engager dans des opérations concrètes pour la défense des valeurs de tolérance et de solidarité (par exemple, l'opération "Sida, je réagis", menée en coopération avec les clubs UNESCO et les Ecoles associées).

### La jeunesse

- Les activités, menées en coopération avec les commissions nationales, les organisations de jeunesse compétentes et des institutions et organes de recherche, comprendront des enquêtes sur les questions clés se rapportant à la jeunesse, la mise en place ou le renforcement de structures nationales et régionales de recherche et d'information et l'établissement de liaisons interactives entre ces structures et le Service INFOJEUNESSE de l'UNESCO, en vue d'encourager la diffusion et l'échange d'information sur la problématique de la jeunesse aux niveaux national et international. On s'efforcera aussi de faire diffuser cette information par les médias.
- En coopération avec le Programme de volontaires des Nations Unies et avec le Comité de coordination du Service volontaire international, un soutien sera apporté au lancement de programmes de jeunes volontaires, de camps de travail, d'activités de développement communautaire, etc., de même que de stages de formation de responsables des groupes de jeunes volontaires. De même, en coopération avec des organisations non gouvernementales, des commissions nationales et des clubs et centres UNESCO et en liaison avec les activités menées au titre d'autres champs majeurs de programme, un soutien sera apporté à des projets novateurs s'adressant aux jeunes promotion de l'alphabétisation, protection de l'environnement, formation scientifique, patrimoine culturel, droits de l'homme et démocratie, recyclage de ressources telles que livres et outils, travail avec les jeunes marginalisés des zones urbaines, etc. ainsi qu'à l'échange d'information sur ces projets. Le programme international d'échange de jeunes dans le cadre de projets novateurs de jeunes sera poursuivi. L'accent sera mis sur les jeunes hommes et femmes des pays les moins avancés.
- Une rencontre "La jeunesse en action", qui fournira l'occasion de mieux faire comprendre les programmes de l'UNESCO et de stimuler la participation des jeunes à ses activités sera organisée. Des bourses internationales de voyage seront accordées à des responsables d'organisations de jeunesse, en collaboration avec des commissions nationales et des organisations non gouvernementales, afin de promouvoir la formation interculturelle de ces responsables.
- On encouragera le développement des réseaux d'échange d'information entre organisations internationales de jeunes et d'étudiants en apportant un soutien aux partenariats et aux consultations aux niveaux mondial et régional des organisations non gouvernementales d'étudiants et de jeunes appropriées, en particulier en Afrique et en Amérique latine. Un projet de Carte jeune de l'UNESCO sera lancé en vue de faciliter les déplacements des jeunes dans le monde, en coopération avec les Etats membres, les organisations non gouvernementales de jeunesse et les clubs et centres UNESCO.

#### 05601

#### COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

- Use Coopération avec les Etats membres et les sources de financement sera renforcée, particulièrement en ce qui concerne les études sectorielles, les analyses et la formulation ou reformulation de stratégies nationales, les services consultatifs, l'évaluation des besoins et l'appui technique à la conception et à l'exécution des projets. Les crédits sont prévus au titre des sous-programmes appropriés en vue de :
  - Réorganiser les programmes de sciences sociales des universités d'Asie centrale dans des disciplines telles que l'économie, la gestion, les sciences politiques et les relations internationales en renforçant les infrastructures de recherche et de formation et en élaborant des programmes d'enseignement et des auxiliaires didactiques, ainsi que des cours destinés au personnel enseignant, en coopération avec le PNUD.
  - Renforcer les capacités de formation et de recherche des pays africains en ce qui concerne la collecte de données en sciences sociales, en relation avec les activités de recherche entreprises dans le cadre du programme MOST; lancer des projets de réhabilitation de l'habitat urbain.
  - Evaluer les besoins et les conditions socioculturelles en rapport avec la promotion de la paix, l'élaboration d'orientations générales concernant la protection des droits des minorités ainsi que la base institutionnelle d'une culture de démocratie, notamment dans les pays engagés dans des processus de transition économique et politique.
  - Renforcer les réseaux d'institutions dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie et contribuer à l'élaboration de nouveaux programmes d'éducation et de formation au niveau national.
  - Etudier de nouvelles modalités d'action pour lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme et la xénophobie, dans les pays en situation de transition politique rapide ; soutenir les actions et renforcer les réseaux qui contribuent à mettre les femmes en mesure d'agir et à les faire participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique.
  - Promouvoir la recherche pédagogique et culturelle sur les conflits interethniques ; développer les activités de formation dans les domaines de compétence de l'UNESCO en vue d'apporter une aide aux efforts de reconstruction nationale dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid.
  - Promouvoir la formulation de politiques nationales de la jeunesse et la conception de programmes de jeunesse destinés à répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes.

# THEMES, PROGRAMMES ET ACTIVITES TRANSVERSAUX

# Chapitre 1

#### LES FEMMES

Prenant comme cadre global de référence les "Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme", dont la validité s'étend jusqu'à l'an 2000, l'action de l'UNESCO se développera, selon une approche interdisciplinaire, à l'intérieur de chacun des champs majeurs de programme sous la forme d'activités s'adressant spécifiquement aux femmes - à la fois en tant que bénéficiaires et que partenaires actives. Bien que tous les programmes de l'Organisation s'adressent également aux femmes et aux hommes, la persistance d'un très grand nombre d'inégalités justifie qu'une action spécifique soit menée en faveur des femmes, qui tienne compte de leurs besoins particuliers et des nombreux obstacles qu'il leur faut souvent surmonter pour bénéficier des mêmes droits et des mêmes possibilités que les hommes.

Des dispositions particulières ont été prises, dans le cadre des différents champs majeurs de programme, pour assurer une contribution de qualité à la préparation et à la tenue de la quatrième "Conférence mondiale sur les femmes : égalité, développement et paix", qui aura lieu à Beijing en 1995.

11108 RESUME

#### Champ majeur de programme I

Le renforcement du rôle des femmes dans l'enseignement supérieur par : des tables rondes sur les femmes dans l'enseignement supérieur organisées avec le concours d'organisations non gouvernementales ; des ateliers organisés à l'intention des femmes enseignant à l'université sur la gestion institutionnelle et le développement des ressources humaines ; un appui au réseau d'études féminines ; des ateliers de formation pédagogique ainsi que la mise au point de matériel de formation pour l'utilisation des techniques d'information et de communication dans l'éducation.

#### Champ majeur de programme II

Les activités mettent l'accent sur la formation de chercheuses et de spécialistes de sexe féminin dans les différentes disciplines, en vue de permettre aux femmes de jouer un rôle plus important dans leur profession: professeurs d'université spécialisées dans les sciences fondamentales, au moyen de programmes d'échanges interuniversitaires et de cours de formation régionaux; ingénieurs, par l'entremise de chaires UNESCO sur l'environnement et les sciences de l'ingénieur; mathématiciennes, grâce à des programmes de professeurs invités et de bourses; chercheuses dans le domaine des biotechnologies microbiennes, végétales et aquatiques, par l'intermédiaire de programmes de formation régionaux; chercheuses en sciences de la terre spécialisées dans les questions touchant au développement écologiquement rationnel; cours de formation régionaux dans des domaines intéressant plus particulièrement les femmes, organisés dans le cadre de réserves de la biosphère; chercheuses en sciences de la mer spécialisées dans les zones côtières.

#### Champ majeur de programme III

La création d'un réseau international de jeunes défenseurs du patrimoine - notamment des femmes - des écoles d'architecture, d'archéologie et des beaux-arts.

#### Champ majeur de programme IV

Etude des facteurs qui limitent l'accès des femmes à des postes de décision au sein des médias et identification des mesures pour y remédier.

(N.B.: Les établissements d'enseignement supérieur pourraient être impliqués dans la mise en oeuvre de cette activité.)

Formation d'informaticiennes de haut niveau dans les domaines de la création de logiciels et de la gestion de projets, au moyen d'activités de recherche et de bourses de courte durée ; octroi d'allocation d'étude pour l'acquisition d'une formation spécialisée aux fins de la consolidation de réseaux informatiques régionaux.

#### Champ majeur de programme V

Des institutions de formation et de recherche de haut niveau et leurs spécialistes pourraient être impliquées dans la mise en oeuvre de ces activités.

# Chapitre 2

### LA JEUNESSE

#### 11204

### **RESUME**

#### Champ majeur de programme I

Faciliter l'accomplissement d'études supérieures par les jeunes qui ne sont pas en mesure de suivre les cours normaux des universités, en encourageant la mise en place de systèmes d'enseignement à distance ou d'universités ouvertes.

Améliorer la formation professionnelle des jeunes par la création de chaires UNESCO et par le programme UNITWIN.

Analyser, dans la perspective des travaux de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle, les nouveaux besoins et les nouvelles aspirations des jeunes dans le domaine de l'éducation.

#### Champ majeur de programme II

Activités de formation en sciences fondamentales à l'intention des jeunes enseignants des universités et des jeunes scientifiques des pays en développement.

Formation de jeunes ingénieurs grâce aux chaires UNESCO dans le domaine de l'environnement et des sciences de l'ingénieur.

Création d'un réseau UNESCO de cinq écoles internationales pour jeunes physiciens de valeur.

Attribution du Prix Javed Husain à de jeunes scientifiques.

Attribution de vingt bourses de recherche du MAB à de jeunes scientifiques.

#### Champ majeur de programme III

Attribution de bourses de voyage à de jeunes artistes pour leur permettre d'acquérir une formation de base ou une formation avancée; formation de jeunes à des artisanats traditionnels.

#### Champ majeur de programme IV

Formation de jeunes informaticiens ; formation de jeunes des deux sexes à l'informatique pour élargir leurs perspectives d'emploi et introduction de l'enseignement de l'informatique dans les programmes secondaires et postsecondaires de formation technique et professionnelle ; attribution de bourses d'études à de jeunes informaticiens dans le cadre d'INFORMAFRIQUE.

#### Champ majeur de programme V

- Consolidation d'INFOJEUNESSE, promotion de la recherche et de l'échange d'information sur la situation, les besoins et les aspirations des jeunes dans différentes sociétés ; aide aux Etats membres pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes en faveur de la jeunesse
- coopération et activités conjointes avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ; en liaison avec les secteurs du programme, appui à la participation des jeunes à des programmes de volontariat et à des projets novateurs dans les domaines de compétence de l'Organisation
- organisation de la rencontre Jeunes en action, attribution de bourses de voyages à des responsables et animateurs internationaux de mouvements de jeunesse et programmes d'échanges pour les jeunes ; encouragement des partenariats ; consultations d'organisations non gouvernementales de jeunesse et d'étudiants aux niveaux international et régional.

# Chapitre 3

# PROGRAMME "PRIORITE AFRIQUE"

Outre le fait que les Etats membres de la région Afrique constituent l'un des trois groupes destinataires prioritaires de l'action de l'Organisation, le programme transversal "Priorité Afrique" représente une contribution de l'UNESCO au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990), prolongé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session sous le titre "Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90" (UNNADAF). Dans le cadre de cette contribution, une stratégie régionale aura pour but de favoriser la coopération à l'échelon du continent en s'inspirant du mécanisme de coopération technique entre pays en développement (CTPD), de mobiliser des ressources extrabudgétaires et d'appuyer les actions de nature interdisciplinaire et intersectorielle. Cette contribution

comprend, d'une part, les activités mises en oeuvre au titre des cinq champs majeurs de programme et des programmes transversaux et, d'autre part, des activités menées au titre du Programme "Priorité Afrique" par l'Unité créée à cet effet au sein du Secrétariat.

- En s'inspirant de la méthodologie mise au point par le PNUD (approche-programme), des missions intersectorielles se rendront dans les Etats membres pour assister ces derniers dans l'identification des besoins et l'élaboration de projets de coopération pour le développement. Ces missions, destinées à compléter les activités menées par l'Organisation, ont pour objet la formation des spécialistes nationaux, notamment en vue de la prise en compte des facteurs culturels dans les projets de développement, l'organisation, au niveau universitaire, de cours de perfectionnement en matière de développement, et le renforcement des commissions nationales, de façon à les rendre plurisectorielles et leur permettre de disposer des compétences et des informations nécessaires à la conception des projets de coopération pour le développement.
- A la suite des trois séminaires organisés en 1992-1993 et consacrés à l'examen approfondi de la mission, de la restructuration et de la gestion des institutions d'enseignement postsecondaire en Afrique, une suite concrète sera donnée aux recommandations de ces séminaires.
- Les plans d'action régionaux établis lors des réunions d'Arusha sur l'éducation à distance et de Lomé sur l'informatique au service du développement de l'éducation en Afrique concerneront avant tout la formation de spécialistes dans des institutions à vocation sous-régionale (en relation avec les activités mises en œuvre au titre des champs majeurs de programme I, II, III et IV).
- Le projet régional UNESCO/PNUD d'éducation et de formation à distance sera mis en œuvre en coopération avec les principales institutions intergouvernementales concernées: le Commonwealth of Learning, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Des efforts seront aussi déployés pour mieux relier les activités d'éducation et de formation à distance aux différents niveaux de l'enseignement formel et non formel, notamment celles qui ont été définies par le Séminaire de Dakar sur l'enseignement supérieur et les activités d'éducation fondamentale prévues dans le cadre d'IMAGE (International Multi-Channel Action Group for Education).
- En relation avec les activités mises en œuvre au titre du champ majeur de programme IV et du projet INFORMAFRIQUE, il est prévu de soutenir le réseau RINAF (Réseau d'échange d'informations en Afrique) et de mieux articuler les activités en matière d'informatique dans l'enseignement supérieur, technique et professionnel, dans la formation des personnels de l'éducation, dans la production, la distribution et l'évaluation des logiciels ainsi que dans l'entretien des matériels.
- Dans le domaine de la conservation et de l'aménagement des écosystèmes sahéliens et forestiers tropicaux, et pour donner suite aux recommandations de la réunion régionale des scientifiques africains (Nairobi, 1990), l'action portera sur le renforcement du rôle des institutions d'enseignement et de recherche et la formation des cadres de supervision, de gestion et de planification.
- Un premier projet concerne la transformation de l'Institut polytechnique rural de Katibougou (Mali) en un institut de formation et de recherche appliquée pour le développement intégré de la région sahélienne. Dans le cadre de la concertation souhaitée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un financement au titre du Programme "Priorité Afrique" permettra de réaliser des études préliminaires et de procéder aux consultations nécessaires entre les Etats membres de l'Afrique de l'Ouest et les trois pays du Maghreb concernés. Ces consultations feront intervenir des spécialistes appartenant à toutes les disciplines, notamment en sciences sociales et humaines. On envisage aussi de faire évoluer l'Institut de Katibougou en une "Université ouverte du Sahel", qui s'adresserait aux

pays francophones et anglophones du Sahel et utiliserait les langues africaines ainsi que toutes les technologies de l'information et de la communication pour diffuser les résultats des recherches. Une telle opération contribuerait à l'éducation fondamentale ainsi qu'au perfectionnement continu des cadres locaux et provinciaux. Cette "Université ouverte du Sahel" ferait aussi partie du projet PNUD/UNESCO d'éducation à distance (en relation avec les activités mises en oeuvre au titre des champs majeurs de programme I, II, III et V).

- Un second projet concerne l'action en matière d'éducation et d'information relatives à la conservation de la forêt tropicale humide. La Déclaration de N'Selé, adoptée en 1991, avait défini les grandes lignes d'un programme d'action fondé sur l'éducation relative à l'environnement et à un développement rural intégré ainsi que sur la mise en œuvre de projets pilotes de recherche et de démonstration, s'appuyant sur l'information scientifique et technique existante. L'exécution de ce plan d'action en 1994-1995 se fera en relation étroite avec les activités proposées au titre des sous-programmes I.2.3 et II.2.3.
- Un aspect important de la formation des cadres en Afrique concerne les solutions susceptibles d'être apportées à l'émigration d'un nombre important de diplômés et de cadres formés dans la région, ou au non-retour de ceux qui ont fréquenté des établissements d'enseignement supérieur de pays industrialisés. L'UN-NADAF souligne ce problème, comme l'avait fait le Plan de Lagos, ainsi que le rapport annuel (1992) du PNUD sur le développement. En s'inspirant des conclusions d'une réunion organisée par l'UNESCO à ce sujet en novembre 1992 ainsi que du programme d'action DESSA (Distressed Expatriate Scholars and Scientists Programme of Action), élaboré par l'African Academy of Sciences (AAS), des mesures seront prises pour sensibiliser les partenaires de l'UNESCO (par exemple OUA, CEA, PNUD, FAO, OMS) et conclure un accord de coopération avec l'AAS.

# Chapitre 4

# PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Paragraphes 11402-11412

Le Programme pour le développement de l'Europe centrale et orientale (PROCEED) regroupe les activités menées par l'UNESCO, tant dans les secteurs qu'au niveau intersectoriel, pour aider les Etats membres d'Europe centrale et orientale ainsi que les nouveaux Etats indépendants qui faisaient précédemment partie de l'Union soviétique.

Ce Programme est axé sur les besoins prioritaires de la région et de ses sous-régions qui traversent une période critique de transition. Ses activités sont résumées aux paragraphes 11402-11412 (titre II.B, chapitre 4) du 27 C/5.

PROCEED étant un programme transversal, il convient de se reporter, pour les activités spécifiques, au tableau récapitulatif concernant chacun des champs majeurs de programme.

# PROGRAMMES ET SERVICES STATISTIQUES

Collecter, analyser et diffuser des informations statistiques à jour sur l'éducation, la science, la culture et la communication
 Réviser la Classification internationale type de l'éducation surtout en ce qui concerne les programmes et les niveaux de l'enseignement supérieur
 Affiner les indicateurs relatifs à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur

27 C/INF.7 Corr. 10 septembre 1993 Original anglais

# Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire

# TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### **CORRIGENDUM**

### Champ majeur de programme V

Paragraphe 05403,

1re et 2e lignes, remplacer 'sur des sujets tels que l'éthique et le droit international, la problématique du "droit d'ingérence" et de l'assistance humanitaire, etc.' par 'sur les problèmes contemporains et leurs implications éthiques';